
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-troisième séance – Mardi 19 février 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Sophie Christen, Barbara Cramer, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Guscetti, François Henry, Guy Savary, Daniel Sormanni et M^{me} Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 6 février 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 4 mars 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Lors de notre séance d'aujourd'hui à 17 h, vous avez voté la motion d'ordre demandant l'urgence sur la résolution R-42. J'ouvre donc dès maintenant le débat sur ce point avancé de notre ordre du jour.

3. Résolution de MM. Alain Gallet, René Grand, Jacques Mino, M^{mes} Marie-France Spielmann et Fatiha Eberle: «Palestine: le terrorisme d'Etat engendre le terrorisme du désespoir» (R-42)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la volonté de la Ville de Genève d'établir de bonnes relations entre Palestiniens et Israéliens en finançant des crèches en Palestine;
- qu'il y a urgence à protéger la population palestinienne face à la politique délibérée de ségrégation que mène Ariel Sharon depuis son arrivée au pouvoir (6 février 2001);
- que cette population voit chaque jour ses droits fondamentaux (circuler librement, travailler, étudier, avoir accès aux soins, à l'eau, se sentir en sécurité, etc.) se restreindre davantage, puisqu'elle est enfermée dans des territoires quadrillés militairement, occupés par un Etat pratiquant une politique tout à fait comparable au colonialisme;
- que cette politique, en particulier depuis la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des mosquées le 28 septembre 2000, se traduit par une violence intentionnelle et provocatrice de l'armée israélienne et a induit une nouvelle résistance du peuple palestinien et de ses franges les plus radicales;

¹ Annoncée, 4310.

- que cette résistance débouche inmanquablement, chaque jour, sur une escalade de la vengeance et de la barbarie, dont les populations civiles palestiniennes et israéliennes sont les otages et les victimes principales;
- qu’ainsi les accords d’Oslo (durement négociés entre septembre 1993 et octobre 1995) ne valent pas plus qu’un chiffon de papier, alors qu’ils n’avaient pas manqué de faire naître un espoir de réconciliation;
- que l’autonomie même balbutiante et toute relative du peuple palestinien, mais bien plus encore la possibilité pour les peuples israéliens et palestiniens de pouvoir vivre un jour ensemble en harmonie s’éloignent irrémédiablement;
- que cette situation d’apartheid n’a d’autre avenir durable que la haine perpétuée,

le Conseil municipal prend la résolution suivante:

1. d’exiger dans les plus brefs délais l’interposition d’une force internationale de paix, afin de faire cesser immédiatement toute violence et d’imposer le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions de l’ONU (Organisation des Nations Unies) en faveur des Palestiniens;
2. de demander la mise en place de structures d’urgence permettant à la population palestinienne de recouvrer ses droits fondamentaux (libre circulation, travail, soins, etc.) et d’accéder à nouveau à l’aide humanitaire internationale;
3. de réclamer la reprise immédiate et sans préalable du processus de paix, avec l’assistance de la force internationale de paix, sous l’égide de la communauté internationale, sur la base des résolutions de l’ONU;
4. d’appeler à une reconnaissance réciproque des deux entités étatiques, israélienne et palestinienne, seul processus garant d’une paix durable;
5. d’exiger l’arrêt de toute annexion de terre pour y construire de nouvelles colonies, y capter des ressources en eau ou pour y détruire des maisons d’habitation;
6. de revendiquer, au nom du droit à l’autodétermination des peuples, la création d’un Etat palestinien souverain, reconnu par la communauté internationale, y compris par l’Etat d’Israël,

et demande au Conseil administratif de la transmettre dans les plus brefs délais aux autorités cantonales et fédérales, aux représentations consulaires et internationales, aux organisations non gouvernementales présentes sur le terrain de l’action humanitaire.

M. Alain Gallet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour commencer, je voudrais faire une citation qui vient de me tomber sous la

main: «Les hommes sont si bêtes qu'une violence répétée finit par leur paraître un droit.» L'auteur en est Helvétius. Nous, élus démocratiquement, qui avons choisi de remplacer la violence par les paroles – même si, parfois, nos propos recèlent eux aussi une certaine violence – nous ne pouvons accepter ce droit à la violence. Nous nous devons, avec les moyens qui sont les nôtres, de faire en sorte qu'elle cesse quand, dans son cycle infernal, elle tue, terrorise, empêche les gens de vivre librement.

Je voudrais souligner que la résolution que vous avez sous les yeux ne fait pas allusion à des distinctions religieuses ou ethniques, ni aux droits supposés des uns et des autres. Elle tente simplement de dire que si, pour toute violence, on peut déceler une ou plusieurs causes que l'on pourrait appeler des déclencheurs, tel n'est pas notre objectif aujourd'hui dans ce débat. En effet, il y a violence et violence: celle de l'Etat et celle du terrorisme, celle qui émane des peuples qui revendiquent une origine, celle des races qui croient à leur supériorité, celle des religions qui ont toujours raison. Ce qu'il faut, c'est restituer une dimension politique à ce fracas désordonné: celle de la paix. Il faut que cesse le bruit des armes et des vociférations pour faire place à la négociation, à la reconnaissance réciproque des droits mutuels sous la bannière du droit international.

Mieux que tout ce que je pourrais dire – car je ne suis qu'un observateur effaré de cette situation, comme mes enfants, d'ailleurs, à qui je dois l'idée de cette résolution – la parole de certaines personnes plus impliquées évoquera ce problème de manière à mon avis plus émouvante. Pour cette raison, j'ai envie de leur céder la parole. J'ai lu le texte qui suit dans *Libération* du 23 janvier 2002. Je cite: «Il y a un an, certains d'entre nous ont signé, en tant que juifs, un appel dans lequel nous disions: un pas peut-être irréversible est en train d'être franchi. La provocation symbolique d'Ariel Sharon, sur l'esplanade de la mosquée Al Aqsa, en accentuant le caractère confessionnel des affrontements au détriment de leur contenu politique, favorise la montée en puissance des forces religieuses extrêmes au détriment d'une Palestine et d'un Israël laïques et démocratiques. Une course au désastre est engagée. Il y a un an, certains d'entre nous, Français d'origine arabe ou Arabes résidant en France, ont signé un appel symétrique pour la Palestine dans lequel nous saluons le texte des juifs français, dénonçons l'entêtement suicidaire du gouvernement israélien et condamnons toute dérive raciste ou confessionnelle au Proche-Orient ou en France, et notamment la profanation de synagogues et les agressions contre des écoles juives. Nous entendions dire alors ainsi que le conflit du Proche-Orient est politique et non pas racial ou religieux, montrer, surtout, que juifs et sionistes ne sont pas synonymes. Ces appels n'ont malheureusement aujourd'hui rien perdu de leur actualité.»

Je cite encore: «La vigilance, toujours nécessaire contre l'antisémitisme – plusieurs d'entre nous sont sans doute concernés – ne doit pas occulter, en

revanche, la tragédie que vivent aujourd'hui les territoires occupés. A force de répéter que judaïsme et défense inconditionnelle de la politique d'Israël ne font qu'un, les pompiers pyromanes finiront par être crus. Alors, en effet, l'antisémitisme politique risque de dégénérer en racisme antisémite. Il existe un fait national israélien irréversible. Une communauté nationale, qui a des droits collectifs, une langue, une culture... Mais dans quel cadre? Celui d'un Etat laïque ou d'un Etat juif? Telle est la contradiction constitutive d'Israël. En quoi l'Etat d'Israël est-il juif? Par généalogie ethnique, par référence religieuse? L'Etat juif serait alors un Etat ethno-théocratique régi par le droit du sang, incompatible avec l'égalité de tous les citoyens vivant sur un même sol. Imagine-t-on que l'Etat français puisse se définir comme Etat aryen, ou Etat chrétien? Et que n'aurait-on entendu si la charte de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) avait revendiqué une Palestine islamique au lieu d'une Palestine laïque et démocratique? Voilà bien la contradiction majeure.»

En conclusion, je n'ai plus rien à dire quant aux motivations qui nous ont poussés à présenter cette résolution et à demander qu'elle soit traitée en urgence, mesure que je remercie le Conseil municipal d'avoir acceptée. En effet, parler, aujourd'hui, c'est juste le besoin impérieux de ne pas céder au désespoir et de demander à ce Conseil, à chacun d'entre vous, au-delà de toutes ses petites convictions, de voter simplement cette résolution, avec la plus grande unanimité possible.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Une fois de plus, nous allons donner l'occasion à la droite de nous dire que les affaires du monde ne regardent pas les communes.

Des voix sur les bancs de l'Entente. Eh oui!

M. Jacques Mino. Laissez-nous vous dire que notre logique est autre. Nous défendons les droits de l'homme et la solidarité partout où des hommes sont maltraités. A ce titre, les droits d'un peuple palestinien opprimé comme jamais nous concernent. On ne peut renvoyer dos à dos, suivant une position morale désincarnée et confortable mais stérile, un terrorisme d'Etat et les actes de désespoir de membres d'une population civile qui doit y faire face, même si toute mort innocente est inacceptable.

En effet, il y a d'un côté un Etat colonialiste qui ne respecte aucune des résolutions de l'ONU depuis cinquante ans et que l'on n'envahit pas comme on a envahi le Koweït, qui dispose en outre d'une armée puissante, et, de l'autre, il y a un peuple colonisé, désarmé, qui n'est aidé par personne aujourd'hui, ni par les

Etats arabes, ni par l'Europe. L'Etat d'Israël reçoit une aide massive des USA, la seule puissance financière, militaire, diplomatique du monde, ainsi que les médias la présentent. Le cynisme de la guerre que mène Israël, sous la houlette d'un personnage dont un tribunal international devra dire demain ce qu'il vaut, doit pouvoir être dénoncé sans que l'on nous taxe d'antisémitisme. Si Israël se veut un Etat démocratique, il ne peut continuer de voler des terres, détruire des villages, créer des colonies, s'approprier l'eau de tout un territoire, affamer et mépriser un peuple.

Bien sûr, la situation n'est pas à dépeindre en blanc et noir, il n'y a pas que des bons d'un côté et que des mauvais de l'autre. Dans chacune de ces deux populations, il existe des minorités plus intéressantes que d'autres, heureusement. Ce n'est que lorsque la Palestine aura enfin un Etat que les violences pourront cesser, et non l'inverse. Prétendre le contraire est le mensonge fondamental de M. Sharon. Nous nous refusons à demeurer des témoins silencieux de la mise en place d'un grand Israël avec des réserves de Palestiniens sans droits ni statut, pratique toujours en vigueur aux USA, comme on le sait, en ce qui concerne certaines minorités... Le silence de l'Europe est assourdissant. Cependant, en Israël se lèvent aujourd'hui à nouveau des voix courageuses et minoritaires qui exigent que soit mis un terme à cette guerre très rapidement.

Le vote de cette résolution ce soir sera un signe de solidarité à l'égard de ces personnes. Même si ce signe n'est que hautement symbolique, nous nous devons de le leur adresser, ainsi qu'à ceux qui, en Palestine, continuent de croire à la paix.

M. René Grand (S). «De quoi je me mêle?» C'est en ces termes que certains conseillers municipaux de droite nous ont interpellés tout à l'heure. Nous, petit Conseil municipal, qu'avons-nous à évoquer face à ces gens qui se battent pour un idéal, pour leur vie, pour leur pays? Voilà la réponse, Mesdames et Messieurs: les Conventions de Genève, dont la Suisse est dépositaire. C'est dans notre ville que ces conventions ont été signées, et je pense que nous avons simplement à répéter que la paix est d'une importance capitale pour le monde entier, et principalement pour ces deux pays, Israël et la Palestine, qui se battent.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance, ce soir, de faire la leçon à des gens qui sont prêts à donner leur vie pour leur idéal. Nous pouvons cependant nous associer à un texte qui émane de nos compatriotes suisses d'origine juive et arabe. Des gens courageux, parmi nos compatriotes, se sont rencontrés et ont montré que ce conflit les interpellait. Ils ont voulu adresser un message, un manifeste à leurs compatriotes vivant dans les territoires d'Israël et de la Palestine. J'ai donc déposé un projet d'amendement qui va me permettre de lire ce manifeste et de l'ajouter au texte de la résolution.

Projet d'amendement

«7. d'appuyer le manifeste des 190 Suisses ou personnes vivant en Suisse d'origine juive et arabe en faveur de la paix au Proche-Orient, selon le texte ci-après:

«Nous, Suisses ou vivant en Suisse, d'origine suisse et arabe, sommes profondément alarmés par la violence qui sévit au Proche-Orient. Nous condamnons fermement le processus de surenchère de violence qui conduit les peuples israélien et palestinien dans une logique suicidaire.

»Nous condamnons le principe même des colonies et à plus forte raison leur développement. Nous condamnons également les mesures de rétorsion collectives menées par l'armée israélienne telles que le dynamitage des maisons ainsi que la volonté du gouvernement Sharon de détruire l'autorité palestinienne en vue de nier le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

»Nous condamnons tout autant les attentats commis contre la population civile israélienne. Nous condamnons par là même tous ceux qui refusent un règlement négocié et qui, par une stratégie de violence, s'emploient à faire échec à un règlement pacifique du conflit.

»Nous rejetons les aspirations fondamentalistes, nationalistes ou religieuses d'où qu'elles viennent et qui visent à exclure le fait national palestinien ou israélien. Dans le cadre d'un accord global, nous demandons le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, y compris de Jérusalem-Est. Nous estimons en ces temps troublés la nécessité de réaffirmer la création d'un Etat palestinien souverain, aux côtés d'un Etat israélien aux frontières sûres et reconues par ses voisins.

»Il s'agit pour nous, Suisses ou vivant en Suisse, d'origine juive et arabe, de réaffirmer que la solution du conflit ne peut être que politique et de refuser l'escalade mortifère de la violence qui vise à créer une situation d'irréversibilité dans le conflit.»

Mon dernier souhait est le suivant: que les protagonistes de ce conflit écoutent leurs propres enfants.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, maire. Comme je l'avais dit lors de la séance plénière du Conseil municipal le 11 septembre dernier, à 17 h, au Centre international de conférences de Genève, le Conseil administratif se sent tout comme vous concerné de très près par le problème du Moyen-Orient. Nous sommes tous favorables, ici, à ce qu'Israël ait des frontières sûres.

Comme l'a très justement dit M. Gallet, nous n'allons pas revenir sur la décision d'après-guerre des Nations Unies, à savoir la création de l'Etat d'Israël. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Gallet concernant la Constitution israélienne; il faut qu'il la relise. Il est vrai qu'il y a des partis qui sont peut-être plus religieux que d'autres, il le sait, mais il oublie que les pères fondateurs d'Israël, Ben Gourion, Lévi Eshkol et Golda Meir, étaient des athées, non pas des religieux. Israël est quand même une démocratie; elle a ses défauts, comme la nôtre – nous n'allons pas ici donner des leçons aux Israéliens – mais elle fonctionne sur le principe de l'alternance au pouvoir: de temps en temps la droite, de temps en temps la gauche; c'est quand même une preuve de démocratie.

Le Conseil administratif, il l'a dit à maintes reprises, est également favorable à l'existence d'un Etat palestinien. C'est normal, et nous sommes contents de constater actuellement un changement d'opinion à ce sujet outre-Atlantique et que même le gouvernement américain reconnaisse qu'il faut aller dans ce sens. Ce n'est peut-être pas la majorité des ministres qui est de cet avis mais, en tout cas, les plus réalistes d'entre eux y sont favorables. Nous avons même entendu, dernièrement, des déclarations de M. Powell allant dans ce sens.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ce n'est pas vrai!

M. Manuel Tornare, maire. Oui, c'est vrai! Il faut relire ses déclarations! Nous sommes donc vraiment favorables à l'existence d'un Etat israélien pourvu de frontières sûres et d'un Etat palestinien qui ait les moyens d'en être un, sur le plan social, politique, économique. Nous pensons qu'il faut qu'il y ait une sorte de Plan Marshall pour la Palestine, financé à la fois par des Etats européens et d'autres qui le souhaitent.

Comme je vous le disais le 11 septembre, il faut marginaliser les va-t-en-guerre des deux côtés. Il s'agit de ne pas être manichéens, ce qui serait mal compris par la communauté arabe autant que par la communauté juive chez nous. Il n'y a pas les bons d'un côté et les mauvais de l'autre, mais des va-t-en-guerre des deux côtés; en effet, n'oublions pas que, s'il y en a du côté israélien, il y en a aussi du côté palestinien, au sein du Hamas et du Hezbollah, des partis religieux que nous ne pouvons soutenir, de même que nous ne pouvons soutenir certains partis religieux israéliens qui sont parfois racistes eux aussi, comme certains Arabes en Palestine.

Certains d'entre nous, au Conseil administratif, ont agi en coulisses. Nous avons rencontré des maires issus d'un côté comme de l'autre et qui prônent la paix. J'ai encore reçu dernièrement au Palais Eynard le maire d'une ville située

à 200 kilomètres de Tel-Aviv; il appartient au Likoud mais est favorable à la paix, et il essaie de jeter des ponts avec des maires palestiniens qui le sont eux aussi.

Je rappelle que mon prédécesseur, Michel Rossetti, avait lancé une initiative de soutien à la crèche «Jardin de paix» en face du King David, au YMCA, et que nous continuons de subventionner cette institution que fréquentent des enfants juifs et palestiniens pauvres qui cohabitent dans ce cadre. Même lors des attentats de Jérusalem, ces enfants venaient à la crèche tous les matins; j'en ai eu la confirmation par M. Abouchard, son directeur, qui est un Palestinien chrétien. Mon département a même subventionné l'année passée, en collaboration avec Daniel Halpérin et la Fondation Korczak, la venue à Genève d'historiens palestiniens et israéliens qui, ensemble, écrivent des manuels scolaires pour revisiter ainsi l'histoire, en quelque sorte, et que ce ne soit pas une vision manichéenne de celle-ci qui prévale, d'un côté comme de l'autre. Ces historiens vont revenir à Genève aux mois de juillet et d'août, invités par mon département et le Conseil administratif.

La Ville de Genève subventionne également des crèches et des institutions en Palestine, une école de paix à Bethléem qui a été récemment bombardée par Tshal. Grâce à la Délégation à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et au droit des personnes, nous avons envoyé des fonds pour reconstruire une partie de cette école. Nous subventionnons aussi les crèches de M^{me} Arafat, ainsi que des crèches d'opposants d'Arafat, pour bien montrer que la démocratie est nécessaire en Palestine aussi. Cela n'a pas toujours été bien compris du côté palestinien, mais nous avons fait passer ce message.

Je rappelle que, en novembre 1999, je me suis rendu à Gaza avec Ruth Fayon, membre de la communauté juive de Genève et rescapée de Bergen-Belsen, Theresienstadt et Auschwitz. C'était la première fois que le président Arafat rencontrait une personne juive rescapée des camps nazis. Ce sont là des signes symboliques très forts. Oui, c'est nous, la petite Ville de Genève, qui avons lancé ce message.

J'aimerais également saluer la communauté juive et la communauté arabe de Genève, qui cohabitent en bonne harmonie. Depuis le 11 septembre, nous avons constaté que les représentants des deux communautés essayaient de lancer des passerelles entre elles, et je les en félicite. La Ville de Genève continuera à agir dans ce sens, car telle est notre conception de la neutralité active de la Suisse.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je crois qu'il est urgent de traiter cette résolution R-42. Il y a urgence, lorsque de jeunes Palestiniens désespérés, nés dans des camps et ne connaissant que cela de la vie, vont se faire sauter avec une bombe en territoire israélien. Il est urgent de réagir contre une situation qui dure depuis cin-

quante ans et qu'Israël bafoue les résolutions de l'ONU. Il me semble que certains dirigeants israéliens, avec leur politique d'expansion et d'exactions envers les Palestiniens, ont retenu les leçons de leurs maîtres d'hier, les nazis. Cela, il fallait oser le dire, et je le dis. Ces derniers propos sont les miens, et non ceux de mon parti.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je crois que le texte de cette résolution parle de lui-même et qu'il n'y a pas grand-chose à y ajouter, si ce n'est que, aujourd'hui, nous voulons donner un signe clair afin que tout soit mis en œuvre pour que cesse cet engrenage infernal. Vous me demanderez peut-être ce que peut faire une petite ville comme la nôtre dans ce sens. Mais c'est justement l'addition de résolutions comme celle-là, venues de toute la planète, qui contribuera – nous l'espérons – à engager enfin un processus de paix. Une ville comme la nôtre, dépositaire des Conventions de Genève, se doit d'adresser ce message afin que les droits de l'homme soient enfin respectés dans cette partie du globe. Nous soutiendrons bien évidemment l'amendement de notre collègue M. René Grand.

M. Robert Pattaroni (DC). Je vais suivre une direction un peu différente que celle des préopinants, mais à partir de conceptions semblables. Si nous posons les questions de fond, comme l'ont fait très dignement tous les précédents intervenants, y compris le maire de la Ville de Genève, et que nous demandons s'il y a urgence, sur nos rangs, nous répondrons qu'il y a une très grande urgence, et cela depuis des années d'ailleurs.

Ensuite, demandons-nous si nous sommes concernés par le problème soulevé par cette résolution. Sur ce point, nous entrons dans des considérations d'ordre un peu philosophique, mais vous devinez la réponse du Parti démocrate-chrétien: bien sûr que nous sommes concernés, c'est évident! En tout cas, à titre individuel, si certains d'entre nous déclaraient ne pas être concernés, je pense qu'il y aurait de quoi s'interroger sur les raisons pour lesquelles ils font de la politique.

Sommes-nous responsables de ce problème? Je ne vais pas vous sortir des citations à ce sujet, mais vous en connaissez sûrement déjà. On en trouve notamment à la Croix-Rouge, illustrant le fait que tout être humain, qu'il le veuille ou non, est en quelque sorte responsable du sort de l'humanité. Même quand on est une fourmi, on a un tout petit rôle de fourmi à jouer par rapport à l'immensité de la termitière Terre. Nous sommes d'accord sur ce point.

Venons-en maintenant à un stade du débat dépassant cette entrée en matière à caractère philosophique et éthique – mot qui nous plaît beaucoup – pour passer à l'aspect politique de la question, sur lequel nous aimerions faire réfléchir un peu

les personnes présentes dans cette salle. Politiquement, la question peut supposer plusieurs réponses. En effet, la politique a une portée beaucoup moins – voire pas du tout – universelle. La politique, c'est un choix parmi d'autres possibilités et priorités, c'est un choix dans le temps. Nous considérons donc qu'il n'y a pas de réponse absolue au problème soulevé par la résolution. Je ne vais donc pas donner un point de vue absolu par rapport à ce type d'objet.

Je voudrais simplement rappeler que nous avons nous-mêmes, démocrates-chrétiens, été les promoteurs d'actions de soutien à des minorités, en tout cas à l'une d'entre elles, qui, à l'époque, était très peu connue: celle des femmes afghanes. Souvenez-vous, quand nous avons présenté notre résolution R-5 à leur sujet, il était assez inédit de parler de leur sort. Par la suite, un autre d'entre nous avait déposé la motion M-209 dans le but d'aider les Indiens d'Amazonie. Ce problème était assez peu connu et je dois reconnaître que j'étais le premier à ne pas en être bien informé.

Pourquoi avons-nous alors fait ce choix parmi d'autres causes à soutenir? Parce que nous avons considéré que, parmi de nombreuses situations dramatiques, il y a malheureusement de petites causes qui, du point de vue éthique de notre responsabilité envers elles, sont tout aussi importantes que les grandes qui bénéficient du phénomène de la médiatisation. Ce dernier a ses bons et ses mauvais côtés – je ne développerai pas cet aspect-là de la question, car le temps manque – mais il se trouve que toute personne revêt à nos yeux la même importance qu'un million de personnes. A l'époque, nous avions estimé que la cause des femmes afghanes ou celle des Indiens d'Amazonie recevaient une portée médiatique très limitée, car ces sujets ne «payaient» pas. Nous nous étions donc dit que, dans ces deux cas-là, nous nous rangerions aux côtés d'autres communautés humaines.

Cependant, nous n'avons aucune primauté quant à être les porte-parole des sans-parole à Genève, et ce pour des raisons qui ont été très bien décrites par les précédents intervenants. C'est la raison pour laquelle nous avons admis, de manière générale, que, sans règle absolue – nous n'en voulons pas – nous n'allions pas entrer en matière sur la résolution R-42. Cela ne signifie pas que nous nous refusions à exprimer des sentiments de solidarité ou même à soutenir une aide matérielle dans le cadre du conflit au Moyen-Orient. Mais nous n'allons pas entrer en matière sur cet objet par égard pour toutes les causes parmi lesquelles celle-là est évidemment l'une des plus connues aujourd'hui. Vous savez néanmoins qu'il y en a d'autres: je pense à la Colombie, au Tibet, aux Balkans... J'ai toute une liste de situations analogues ici, mais je vous ferai grâce de ses autres composantes. Nous pourrions juste évoquer l'Algérie ou la République démocratique du Congo au passage, mais il ne s'agit que de quelques exemples parmi au moins une trentaine ou une cinquantaine de cas.

Notamment en Somalie – sujet qui n’est plus à la mode médiatiquement parlant et pays dont la souffrance ne suscite plus les mêmes réactions – on peut malheureusement mourir sans que cela crée trop de remous dans le reste du monde. Nous ne voulons pas jouer ceux qui ont une meilleure appréciation que les autres de ces questions, mais simplement témoigner de ce qui fonde notre choix. Un choix est discutable, et il est évidemment en partie arbitraire, car il fait référence à des valeurs. Ce que j’évoque à présent peut tout à fait être discuté d’un point de vue ou d’un autre, j’en conviens, et je pourrais moi-même apporter des arguments supplémentaires au développement que je fais ici.

C’est la raison pour laquelle, l’heure passant, nous considérons qu’il ne ressort pas vraiment de notre mission ce soir d’entrer en matière sur cette résolution. Nous comprendrions très bien qu’il nous soit demandé à titre personnel, par exemple, à nous les 80 conseillères et conseillers municipaux ici réunis, si cela est possible, de souscrire à cette superbe déclaration lue tout à l’heure par M. Grand. Pourquoi pas? Cependant, nous avons remarqué qu’il y avait des différences non négligeables entre cette déclaration très bien présentée et le texte de la résolution R-42 qui nous est soumis. En conclusion, à situation délicate, position délicate: notre parti s’abstiendra ou il s’opposera à cette résolution. (*Huées.*) La liberté d’expression n’est pas facile à vivre!

M. Bernard Lescaze (R). Il y a bientôt deux siècles, dans un congrès pour la paix, un diplomate a dit que Genève était un grain de musc qui parfumait l’univers. Cette phrase me fait parfois songer que, si notre ville est un grain de musc, elle n’est pas tout le flacon de parfum. Aujourd’hui, comme il y a un ou deux siècles, les radicaux sont conscients de la souffrance ou de l’humiliation de dizaines de peuples sur la terre, mais il faut savoir que, si nous parlons depuis cette ville qui a une tradition humanitaire et pacifique, ce n’est toutefois pas pour donner des leçons à la terre entière.

Il faut se souvenir que l’une des sectes juives les plus importantes il y a deux mille ans était celle des Pharisiens et nous ne devons pas faire preuve de pharisaïsme. Nous pouvons montrer notre solidarité par des actes plutôt que par des mots.

Le groupe radical s’abstiendra lors du vote de cette résolution tout à l’heure, alors même qu’il participe totalement à la souffrance des Palestiniens. Cependant, il ne peut pas accepter qu’un conseiller municipal ait osé comparer ce soir les victimes d’il y a cinquante ans avec leurs bourreaux d’il y a cinquante ans. On ne peut pas falsifier les choses. Aujourd’hui, il y a en Palestine des drames qui se vivent au quotidien. Ce n’est pas une raison pour assimiler les bourreaux d’il

y a cinquante ans aux victimes d'il y a cinquante ans, lesquelles, pour la plupart, ne sont pas revenues des camps de concentration, car elles y sont mortes, sauf quelques rares individus qui portent témoignage et qui, petit à petit, disparaissent.

Nous voulons, à juste titre, lutter contre les violences. Nous regrettons – et c'est la seule digression que je me permettrai – que, dans la résolution qui nous est soumise, on ne parle pas également de lutter non seulement contre la violence, mais aussi contre la corruption qui sévit dans les deux camps.

Je le répète, nous n'avons pas à nous ériger en juges, mais à essayer de comprendre. Nous sommes un modeste Conseil municipal. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas de temps en temps le droit d'élever la voix, mais nous n'avons pas à faire le choix de certaines causes plutôt que d'autres. Moi qui suis extrêmement attaché à la civilisation islamique, je ne suis pas tout à fait d'accord avec les propos du maire de Genève. Ici, à Genève, nous sommes laïques, mais nous pouvons parfaitement admettre que, dans d'autres civilisations et selon d'autres conceptions – que ce soit la judéité ou l'islam – il y ait des partis religieux, c'est-à-dire ayant une armature philosophique et religieuse.

Nous n'avons pas à juger. Comme le disait un poète allemand juif d'origine roumaine, Paul Celan, «Niemand zeugt für den Zeugen», à savoir personne ne peut porter témoignage pour le témoin. Je crois que nous avons simplement ici à nous incliner en silence, à souhaiter que la paix se fasse. Mesdames et Messieurs, je reconnais volontiers que pour faire la paix il faut être deux. Sinon il n'y a que la paix des cimetières.

M. Jean-Marc Guscetti (L). Nous comprenons parfaitement les émotions des auteurs de la résolution et leur souci d'envoyer un message de paix dans cet endroit du monde actuellement à feu et à sang? C'est louable, et c'est humain. Winston Churchill disait: «On part toujours sur une bonne route, mais c'est au carrefour que l'on s'égare.» J'aimerais ajouter, à côté de la citation de Winston Churchill, une autre de Manuel Tornare: «Il ne faut pas mettre de l'huile sur le feu.»

M. Manuel Tornare, maire. Merci de me citer!

M. Jean-Marc Guscetti. Je vous en prie! Vous avez compris que, pour nous, libéraux, il y a deux points importants: le premier, ce sont les compétences et les prérogatives du Conseil municipal. Manifestement, nous abordons ici, selon

nous, un domaine où le Conseil municipal n'est pas compétent et une situation où l'exercice de ses prérogatives pourrait sembler une manifestation d'extrême arrogance.

Le deuxième point, c'est qu'il existe pour nous comme pour chaque être humain un devoir de réserve, et nous aimerions vous inviter à le respecter, au même titre que nous aimerions que l'ensemble du Conseil administratif l'observe dans toutes les situations de politique internationale. La Suisse est bien équipée dans ce domaine, puisqu'il y existe un Conseil fédéral responsable de la politique internationale du pays. Nous vous engageons à vous en remettre à lui et à garder confiance en cette neutralité suisse qui, l'histoire nous l'a montré, a représenté jusqu'à maintenant la meilleure attitude pour le maintien et le développement de la paix dans le monde. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à ne pas adhérer au projet de résolution R-42. (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, jusqu'à maintenant, ce débat s'est déroulé avec une grande dignité. Je vous invite à poursuivre de même et à respecter les avis des uns et des autres.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je vous remercie, Monsieur le président, je vous ai bien écouté, rassurez-vous. Certains conseillers municipaux bourgeois parlent de s'incliner en silence, d'autres invoquent un devoir de réserve. Nous ne pouvons pas rester sur la réserve quand nous voyons depuis une année, chaque soir maintenant, des enfants palestiniens de 10 à 12 ans qui jettent des pierres et reçoivent des balles avant de s'écrouler morts. C'est insupportable. Nous aurions probablement dû réagir il y a bien longtemps.

Evidemment, nous, Conseil municipal de la Ville de Genève, nous ne pouvons pas rétablir la paix avec une résolution comme la R-42. Néanmoins, nous pouvons y contribuer par une prise de position qui ne sera pas utile seulement en Palestine, mais également ici, à Genève. Nous vivons sur une seule planète, et nous sommes tous interconnectés. Si le brasier continue à brûler avec davantage de violence en Palestine, demain, les étincelles jaillies de ce brasier sèmeront aussi des incendies ici, en Europe, et même à Genève. Regardez aujourd'hui les grands titres du journal *Le Monde*, par exemple «L'antisémitisme en France». Il y a une recrudescence de l'antisémitisme en France. Evidemment, ce conflit entre Palestiniens et juifs, ou plus exactement entre Israéliens et Palestiniens, va s'internationaliser!

Il est donc de notre intérêt, à nous humanistes et politiciens genevois, de faire en sorte que ce conflit soit sanctionné. Il y a un agresseur et il y a un agressé. Je

voudrais quand même rappeler à M. le maire que l'Etat israélien a été jugé raciste par l'ONU. C'est un élément qu'il faut garder en tête! J'aimerais également signaler à M. le maire que les gouvernements de gauche comme de droite en Israël ont poursuivi le processus de colonisation des territoires occupés.

Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, nous avons vu que d'autres citoyens genevois se sont mobilisés. Quelque 1200 personnes ont défilé dans les rues de Genève, l'autre jour, pour réclamer la fin de l'agression israélienne. Prochainement, un collectif organisera une mission en Palestine afin de s'interposer concrètement entre les agresseurs et les agressés. Je vous recommande donc de soutenir la résolution présentée par Alain Gallet.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je me prononcerai peu sur le fond, car je crois qu'à peu près tout a été dit. J'aimerais néanmoins faire quelques remarques concernant les propos de certains des préopinants, notamment de M. Pattaroni. Il a dit que les démocrates-chrétiens avaient soutenu les femmes afghanes parce que leur problème n'était pas médiatisé... Pour ma part, je pense le contraire! Je me souviens même de dessins de Plantu à ce sujet...

M. Robert Pattaroni (DC). Ce n'était pas le cas au début!

M. Bernard Paillard. Soit, mais, depuis lors, il y a eu une avalanche d'informations à ce sujet et je crois qu'il est difficile de trouver une cause plus médiatisée.

J'ai bien écouté vos arguments, Monsieur Pattaroni, et ils me semblent être à la fois justes et faux. Prenons le deuxième que vous avez évoqué, celui des médias. Il y a tellement de conflits dans le monde dont nous n'avons simplement pas connaissance, alors pourquoi choisir celui qui oppose Israël et la Palestine? Sur ce point, je crois que vous avez raison, mais c'est une critique qu'il faut adresser aux médias. On le voit bien à travers l'analyse du problème que donnent les différentes agences de presse dans le monde, lesquelles sont pour la plupart occidentales: pendant très longtemps, on a complètement ignoré la guerre du Timor-Oriental qui a fait des ravages, mais c'est une critique à adresser aux médias et non pas au Conseil municipal.

La dernière remarque concerne la portée limitée de cette résolution. En fait, vous soulignez ici, Monsieur Pattaroni, que nous faisons la charité. Je crois qu'il faut le dire: cela est vrai. Ici, nous sommes un peu dans la situation de l'Ancien Régime par rapport à la pauvreté: nous choisissons une cause comme cela, nous aidons ponctuellement, sans résoudre le problème ni prendre en compte la totalité

des souffrances du monde, comme un Etat social peut le faire aujourd'hui pour un pays. A l'époque, la charité se faisait devant les églises. Je pense que, si nous ne nous acquittons pas au moins de cela, nous ne sommes plus des humains. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un Etat social de l'ONU mondial derrière tel ou tel problème qu'il faut ne rien faire du tout. En effet, si nous partons de l'idée que la charité est négative, alors qu'elle représente la seule attitude possible, nous ne ferons plus jamais rien.

Enfin, on nous dit de faire confiance au Conseil fédéral. Mais dans tous les domaines, les citoyens, les conseillers municipaux, les députés, etc., s'approprient les enjeux, veulent être partie prenante dans les débats du monde et n'acceptent plus cette stricte démocratie de délégation que nous avons héritée du XIX^e siècle, selon laquelle on élit des gens et on va se coucher pendant quatre ans en les laissant faire, puisqu'ils ont été élus. C'est un peu la conception française, qui veut qu'il y ait des professionnels de la politique, une caste qui s'occupe de ce domaine et que les autres regardent faire. Non, aujourd'hui, il y a Internet, le mouvement associatif, les syndicats, etc. L'exigence de s'approprier les enjeux collectifs devient de plus en plus forte au sein de la population, et nous la soutenons résolument.

Voilà les trois raisons pour lesquelles nous acceptons non seulement cette résolution, mais également son amendement.

M. Manuel Tornare, maire. Je prends brièvement la parole pour répondre à certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs. Bernard Lescaze, je crois que vous m'avez mal compris. Quant à moi, je me battrai toujours pour que les partis religieux puissent s'exprimer. Au contraire, je ne peux accepter qu'ils tuent la démocratie et la tolérance. J'ai été témoin de cela en Israël en discutant avec des représentants de partis religieux à la Knesset, en Palestine avec des gens du Hamas ou du Hezbollah, ainsi qu'au Yémen, où je me suis rendu en 1992 pour discuter avec des membres des partis islamistes refusant la démocratie. Je le répète, je ne peux pas accepter cela, comme vous d'ailleurs, j'en suis persuadé.

Monsieur Künzi, je suis comme vous: j'ai toujours dénoncé la colonisation, même quand la gauche était au pouvoir en Israël. Cependant, vous êtes un peu manichéen dans vos affirmations. Il est clair que l'ONU a dit qu'Israël avait parfois des attitudes racistes, mais c'est quand même elle qui a créé cet Etat! Vous oubliez aussi certains détails: qui, dans le monde, a soutenu la création d'Israël après la dernière guerre? L'extrême gauche et la gauche, et surtout l'Union soviétique! Je sais que vous êtes trotskiste, Monsieur Künzi, mais il y a aussi des trotskistes qui ont fermement soutenu la création de l'Etat d'Israël, parce que l'on émergeait des atrocités vécues durant la Deuxième Guerre mondiale et qu'il fallait créer un foyer pour des Juifs après l'holocauste.

Comme beaucoup d'entre vous, je me bats pour que les constitutions de part et d'autres soient beaucoup plus laïques. Pour cela, je crois que nous devons jouer la carte Arafat, parce qu'Arafat est un vrai laïc, un homme de courage. Si les Américains réussissent à l'isoler et à le détruire, c'est-à-dire à le supprimer physiquement, les partis religieux prendront sa place. Arafat est un homme que j'admire beaucoup, de même que Shimon Peres, de l'autre bord. Ce n'est pas en désignant un responsable que nous ouvrirons les chemins de la paix ni en prétendant que la vérité n'est que d'un côté que nous allons régler le problème du conflit au Moyen-Orient. Comme l'a dit Bernard Lescaze, il faut être deux pour négocier.

Monsieur Guscetti, je vous répondrai que, à l'instar de Jean-Jacques Rousseau, je suis à la fois citoyen de Genève et citoyen du monde. Comme Henry Dunant et Denis de Rougemont – lequel était plutôt proche de vos milieux – je revendique haut et fort le droit d'ingérence en matière de politique internationale, n'en déplaise à certains.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le débat que nous avons ici est extrêmement grave et délicat. Les positions défendues précédemment par mes collègues MM. Pattaroni, Lescaze et Guscetti montrent que l'on ne peut s'approprier l'objectif de paix ainsi que le souci de chacun qu'elle règne dans le monde.

L'intervention de M. Tornare, surtout dans sa première partie, m'a frappé par son objectivité et la volonté exprimée de retranscrire en actes une prise en considération de l'ensemble des points de vue souvent divergents qui animent la région du monde concernée. Je ne retrouve cette objectivité et cette neutralité ni dans la résolution et ses considérants, ni dans les interventions de ceux qui les ont défendus. Je n'irai même pas jusqu'à reprendre les propos absolument outranciers tenus par l'un des préopinants, lequel faisait des amalgames extrêmement douteux.

Je pense que la cause évoquée ce soir mérite effectivement une grande réserve, un grand respect. Elle nous appelle à nous demander sérieusement, au-delà de l'intérêt légitime que chacun d'entre nous peut avoir pour la cause de la paix de manière générale et dans cette région du monde en particulier, ce que nous représentons, en tant que parlement, pour prendre une position politique par rapport à des objets qui, sur le plan politique, nous échappent.

Que chacun s'investisse et s'engage dans l'un ou l'autre des mouvements associatifs, corporatifs et d'idées qui existent dans notre société pour défendre de son point de vue la promotion de la paix, cela me semble hautement légitime et même recommandable. Que nous prenions position comme parlement, comme Conseil municipal, alors que, à l'évidence, les prémisses et les considérants qui

animent cette position ne reflètent pas l'objectivité dont je parlais tout à l'heure, me semble dangereux. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral ne s'associera pas à cette attitude et votera contre cette résolution.

M. Alain Marquet (Ve). Contrairement à ce que vient de dénoncer M. Hainaut, je pense que, justement, nous pouvons nous approprier l'objectif de paix, et que c'est certainement un moteur important de notre mandat démocratique. J'ai un peu le tournis après avoir assisté dans cet hémicycle à toutes les contorsions auxquelles vous avez assisté vous aussi, Monsieur le président, de la part de la droite. Entre ceux qui sont empêtrés dans leurs propres dogmes, ceux qui proposent le «poncepilatisme» en modèle de société et les autres qui érigent le droit de réserve en principe de précaution, je pense en effet qu'il y a de quoi attraper le tournis! Ne pas s'opposer au conflit signifie, à mes yeux, souhaiter implicitement qu'il continue. C'est ce que nous refusons.

Sans contorsions et au nom du droit d'ingérence, je souhaite que nous acceptions cette résolution. Les Verts acceptent également – telle est l'autre information que je voulais vous donner – l'amendement proposé par M. Grand.

Mis aux voix, l'amendement de M. Grand est accepté à la majorité (abstention de l'Entente).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, abstention des radicaux et des démocrates-chrétiens).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal prend la résolution suivante:

1. d'exiger dans les plus brefs délais l'interposition d'une force internationale de paix, afin de faire cesser immédiatement toute violence et d'imposer le respect du droit international et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU (Organisation des Nations Unies) en faveur des Palestiniens;
2. de demander la mise en place de structures d'urgence permettant à la population palestinienne de recouvrer ses droits fondamentaux (libre circulation, travail, soins, etc.) et d'accéder à nouveau à l'aide humanitaire internationale;
3. de réclamer la reprise immédiate et sans préalable du processus de paix, avec l'assistance de la force internationale de paix, sous l'égide de la communauté internationale, sur la base des résolutions de l'ONU;

4. d'appeler à une reconnaissance réciproque des deux entités étatiques, israélienne et palestinienne, seul processus garant d'une paix durable;
5. d'exiger l'arrêt de toute annexion de terre pour y construire de nouvelles colonies, y capter des ressources en eau ou pour y détruire des maisons d'habitation;
6. de revendiquer, au nom du droit à l'autodétermination des peuples, la création d'un Etat palestinien souverain, reconnu par la Communauté internationale, y compris par l'Etat d'Israël;
7. d'appuyer le manifeste des 190 Suisses ou vivant en Suisse d'origine juive et arabe en faveur de la paix au Proche-Orient, selon le texte ci-après:

«Nous, Suisses ou vivant en Suisse, d'origine juive et arabe, sommes profondément alarmés par la violence qui sévit au Proche-Orient. Nous condamnons fermement le processus de surenchère de violence qui conduit les peuples israélien et palestinien dans une logique suicidaire.

»Nous condamnons le principe même des colonies et à plus forte raison leur développement. Nous condamnons également les mesures de rétorsion collectives menées par l'armée israélienne telles que le dynamitage des maisons ainsi que la volonté du gouvernement Sharon de détruire l'autorité palestinienne en vue de nier le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

»Nous condamnons tout autant les attentats commis contre la population civile israélienne. Nous condamnons par là même tout ceux qui refusent un règlement négocié et qui, par une stratégie de violence, s'emploient à faire échec à un règlement pacifique du conflit.

»Nous rejetons les aspirations fondamentalistes, nationalistes ou religieuses d'où qu'elles viennent et qui visent à exclure le fait national palestinien ou israélien. Dans le cadre d'un accord global, nous demandons le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous estimons en ces temps troublés la nécessité de réaffirmer la création d'un Etat palestinien souverain, aux côtés d'un Etat israélien aux frontières sûres et reconnues par ses voisins.

»Il s'agit pour nous, Suisses ou vivant en Suisse, d'origine juive et arabe, de réaffirmer que la solution du conflit ne peut être que politique et de refuser l'escalade mortifère de la violence qui vise à créer une situation d'irréversibilité dans le conflit»,

et demande au Conseil administratif de la transmettre dans les plus brefs délais aux autorités cantonales et fédérales, aux représentations consulaires et internationales, aux organisations non gouvernementales présentes sur le terrain de l'action humanitaire.

Le président. Cette résolution est donc acceptée et renvoyée au Conseil administratif. Je vous remercie de la bonne tenue du débat que vous venez de mener.

4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Règlement du Conseil municipal: pour un renforcement des capacités et des ressources du Conseil municipal» (M-220)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'activité du Conseil municipal porte sur des sujets de plus en plus complexes, nécessitant des connaissances parfois pointues;
- le nombre de dossiers à traiter est plutôt en augmentation;
- la crédibilité du Conseil municipal dépend de sa capacité à prendre des décisions fondées dans des délais raisonnables;
- le mandat de membre du Conseil municipal est basé sur du bénévolat à peine défrayé, surtout si l'on tient compte des déductions faites au profit des partis politiques, un des rares moyens de financement transparent des partis;
- l'exercice consciencieux de ce mandat implique un investissement personnel de plus en plus important, estimé à vingt heures hebdomadaires, hors vacances scolaires;
- cette charge a pour conséquence une sélectivité de plus en plus grande de ceux et celles pouvant se permettre de siéger, barrant de fait l'accès à de nombreuses personnes potentiellement compétentes et intéressées;
- le nombre des récentes démissions du Conseil dues à des motifs professionnels est important et que cela devrait nous interpellier;
- il en va de la crédibilité et de la représentativité de notre Conseil;
- l'essentiel du travail se fait en commissions et qu'il serait donc pertinent de renforcer les moyens à la disposition des élus et élues, et plus spécialement des commissions;
- les solutions plus approfondies permettant de régler de manière durable ce problème prendront du temps pour se mettre en place;

¹ Annoncée, 1935.

Motion: capacités et ressources du Conseil municipal

- ces solutions passent forcément par l'augmentation substantielle des moyens financiers à notre disposition, sous forme de jetons de présence accrus, de postes d'attaché(e)s parlementaires ou de collaborateurs(trices) du Secrétariat du Conseil municipal, voire d'une assurance perte de gain ou d'un revenu à temps partiel pour les élus et élues;
- en attendant ces temps meilleurs, on peut déjà s'atteler à renforcer le travail des commissions (tout en précisant que le groupe socialiste s'apprête à déposer des propositions ambitieuses dans une perspective à plus long terme),

le Conseil municipal mandate la commission du règlement pour examiner, en collaboration avec le bureau du Conseil municipal, la meilleure manière de modifier le règlement du Conseil municipal pour atteindre les objectifs suivants:

- renforcer le Secrétariat du Conseil municipal et le rattacher au bureau du Conseil municipal (cf. aussi la motion M-194 déposée mais pas encore traitée), afin de lui permettre d'appuyer plus fortement le travail des commissions (organisation d'auditions et de réunions, enquêtes, recherches documentaires, etc.) et de veiller à l'information publique sur le travail du Conseil municipal;
- prévoir pour les commissions la possibilité d'organiser des hearings (auditions publiques) sur des sujets importants, ainsi que la faculté de mandater des études et des experts avec un budget autonome;
- prévoir pour les commissions la possibilité de l'autosaisine;
- introduire la possibilité de nommer des chargés de mission rémunérés au sein du Conseil municipal (système parlementaire français).

Le Conseil municipal attend également une évaluation budgétaire de ces mesures.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Si vous avez lu le texte de la motion ici proposée, vous comprendrez qu'elle s'inscrit très logiquement dans l'ensemble de celles dont nous avons déjà renvoyé la plupart à la commission du règlement et dont quelques-unes vont suivre dans notre ordre du jour.

A la base de la motion M-220, il y a un constat: les sujets que nous traitons sont de plus en plus complexes, ils demandent des qualités d'analyse que nous ne possédons pas forcément d'emblée en devenant membres du Conseil municipal. Cette tâche est importante et demande un investissement personnel important; elle mérite d'être accomplie avec beaucoup de sérieux. Pour cela, il faut des moyens. Je me souviens que, lorsque nous avons parlé dans ce plénum de la motion M-33 sur le baby-sitting, le 3 novembre dernier, nous avons eu tout un débat sur l'engagement des uns et des autres dans les activités politiques. Pour certains, celles-ci pouvaient s'apparenter à un hobby; ils estimaient que, si l'on y investissait beaucoup de temps, c'était parce que l'on avait envie de le faire.

Or il se trouve que, pour nous, socialistes, nous pouvons effectivement consacrer à la politique un investissement personnel important de par notre charge de conseillère ou de conseiller municipal, mais encore faut-il avoir les moyens de mener à bien cette tâche qui nous a été confiée par les électrices et les électeurs de la ville de Genève. A maints égards, nous estimons manquer de moyens pour la remplir de manière satisfaisante. C'est pourquoi nous avons fait une série de motions dont nous avons déjà examiné une partie en séance plénière avant de les renvoyer en commission. La présente motion fait partie de cette série annoncée en début de législature.

De quoi y est-il question exactement? Il s'agit de donner davantage de moyens aux commissions – donc aux commissaires – pour faire un travail adéquat lorsqu'elles doivent analyser des dossiers parfois épineux. Vous avez tous le texte de la motion devant les yeux, par conséquent je ne vais pas m'amuser à vous en relire l'ensemble des invites. Je ne vais en mentionner que trois ou quatre au passage: la possibilité, pour les commissions, de prévoir l'autosaisine, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisqu'il faut que nous soyons saisis d'un objet pour pouvoir l'analyser; la possibilité pour les commissions, si elles l'estiment utile, d'organiser des auditions publiques sur des sujets qu'elles jugent importants; la faculté, pour ces mêmes commissions, de faire faire des études et de mandater des experts au moyen d'un budget autonome.

Tout cela a un coût, et c'est pour cette raison que, dans la dernière invite, nous signalons que nous attendons également une évaluation budgétaire de ces mesures. Peut-être l'ensemble des mesures proposées dans la motion M-220 ne trouvera-t-il pas grâce à vos yeux, mais, à notre avis, il est important de renvoyer cette dernière à la commission du règlement, car nous devons discuter des instruments dont se dotent des parlementaires de milice pour mener à bien leur tâche.

Lorsque nous avons débattu de la motion M-33 sur les jetons de présence pour les gardes d'enfants, une tendance générale transcendant le clivage gauche-droite s'était manifestée. Nous avons tous admis que nous avions beaucoup de travail, que celui-ci nous demandait du temps et des compétences particulières, et que le système de milice actuel atteignait ses limites. J'espère donc que nous serons une majorité, ce soir, à voter pour le renvoi de la motion M-220 à la commission du règlement.

Préconsultation

M^{me} Michèle Ducret (R). M^{me} Salerno a peut-être une vision de la situation un peu trop optimiste. Cette motion M-220, de même que la motion M-222 dont

nous allons parler dans un moment, me rappelle furieusement un bouquet d'objets socialistes – un bouquet un peu fané – que les motionnaires ont dû retrouver en faisant les fonds de tiroirs.

Ces motions sont intéressantes, c'est évident. Il est évident également que nous sommes surchargés. Je ne dirai pas que nous avons vingt heures de commission par semaine en moyenne, ce qui est à mon sens une évaluation un peu exagérée. Cependant, je trouve qu'il y a effectivement des choses à faire et une réflexion à mener à ce sujet. Nous l'avons déjà menée dans d'autres instances, comme je viens d'y faire allusion, et je pense qu'il y a des solutions à apporter. On a déjà commencé à le faire, par exemple en introduisant l'intraCM que j'invite les conseillers municipaux à utiliser de plus en plus.

J'émettrai quelques réserves à propos de l'idée des auditions publiques par les commissions, laquelle me rappelle les auditions publiques du Congrès américain. Mais nous ne sommes pas le Congrès américain, Dieu merci! Cela a aussi quelques relents de maccarthysme, pas forcément très favorables pour notre réputation; j'espère que nous n'y retomberons pas. D'ailleurs, si je me souviens bien, le Grand Conseil avait renoncé aux auditions publiques.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur un point qui me semble très important: accorder le droit d'autosaisine aux commissions me paraît extrêmement dangereux. Cela impliquerait un morcellement du pouvoir, déjà maigre, de ce Conseil municipal, et qui dit morcellement dit affaiblissement. Je pense que le groupe radical s'élèvera donc assez vigoureusement contre l'autosaisine.

Quant aux chargés de mission, ils ont un coût. Toutes ces mesures auront d'ailleurs un coût certainement assez élevé auquel il nous faudra être particulièrement attentifs, parce que nous ne pouvons donner des leçons aux gens qui demandent de l'argent par le biais de subventions et, parallèlement, demander pour nous des mesures entraînant des surcoûts énormes. Par conséquent, je pense que cette motion mérite d'être étudiée à la commission du règlement, à laquelle nous accepterons de le renvoyer lors du vote, mais nous suivrons très attentivement les travaux qui s'y dérouleront à ce sujet.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je ne vais pas allonger le débat sur cette motion, puisque celle-ci sera renvoyée à la commission du règlement. Ce n'est pas avec optimisme que je m'adresse aux motionnaires. Prenez l'exemple de la motion M-194, intitulée «Réorganisation du Secrétariat du Conseil municipal». Elle a été votée en commission vendredi. J'en suis le rapporteur et je peux dire que le débat sur mon rapport et le vote qui suivra n'entraînera aucun changement par rapport à la situation actuelle. Vous verrez, je sais de quoi je parle! J'ai été

seul à défendre ma position, tout le monde m'a lâché! Je vous avertis donc d'emblée: je suis membre de la commission du règlement et je jouerai le jeu lors de l'examen de la motion M-220, mais, Mesdames et Messieurs ses auteurs, vous pouvez déjà tirer un trait dessus! Au revoir Messieurs Dames! Renvoyez donc cette motion à la commission du règlement, cela nous fera des jetons de présence!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien se demande si le Parti socialiste ne veut pas, à travers toutes les mesures qu'il propose régulièrement, tuer définitivement notre parlement de milice, car, enfin, nous sommes des représentants des citoyens qui ne sauraient devenir des experts en tout. Lesdits experts existent au sein des départements; nous avons tout le loisir de les auditionner régulièrement dans le cadre des réunions de commission. En fait, ce qui est proposé ici, c'est le transfert du travail effectué actuellement à des fonctionnaires ou à des chargés de mission qui seraient rattachés aux superconseillers municipaux que nous sommes ou mandatés par eux.

On nous cite comme référence le système parlementaire français... Je veux bien, mais, si j'ai beaucoup d'estime pour la France, je pense cependant que notre système suisse de milice mérite d'être défendu. Si, au lieu de nous épancher sur les grandes causes du monde qui nous prennent beaucoup de temps, nous traitions davantage des sujets propres à la Ville de Genève, nous n'aurions pas besoin des ressources supplémentaires en personnel que demande cette motion. C'est la raison pour laquelle le PDC ne la votera pas.

M. Armand Schweingruber (L). Nous nous trouvons ce soir face à deux motions jumelles: la M-220 et la M-222. Je me suis demandé s'il fallait tout dire à leur sujet en une fois ou plutôt le faire en deux épisodes. Comme nous les traiterons chacune séparément, je pense que nous allons partager le débat en deux chapitres.

Un seul point nous trouve peut-être d'accord avec les motionnaires: c'est le fait que le nombre des dossiers à traiter augmente et, en outre, le souci d'une meilleure efficacité de nos débats. A ce sujet, nous sommes d'accord, mais, à partir de ce carrefour, nos points de vue commencent à diverger. Je pense que, avant de demander toujours plus de moyens à investir, ce qui implique des coûts, il faudrait que, dans ce parlement, nous apprenions un peu mieux le sens des priorités. Il s'agirait de distinguer plus souvent que ce n'est le cas, malheureusement, l'essentiel de l'accessoire. Nous constatons que les ordres du jour ne cessent de s'allonger, qu'ils sont encombrés de nombreux objets d'importance nulle ou insignifiante, ce qui provoque un nombre jamais vu à ce jour de séances

plénières supplémentaires. Il faudrait aussi apprendre – et je le dis pour chacun de nous – que le poids de nos propos dans les débats est inversement proportionnel à leur longueur et que la concision devrait être une règle plus souvent respectée.

Cela dit, s'agit-il de développer des structures d'appui telles que celles demandées par la motion M-220 et d'augmenter les jetons de présence, comme il y est fait allusion? Je pense que notre employeur, dans le cas particulier, c'est le peuple citoyen qui nous a élus; c'est lui qui nous juge, parce qu'il regarde nos débats à la télévision sur TV Léman bleu. Cela implique certaines obligations et un comportement responsable de notre part. Que pense ce peuple citoyen de ses mandataires toujours en retard et qui pourraient, puisque l'on demande une augmentation des jetons de présence, se l'auto-attribuer? Je pense que, devant l'opinion publique, cela ne tient pas la route. Si nous étions dans une entreprise privée, les retards que nous accumulons pourraient bien aboutir au congé de certains d'entre nous pour non-respect des engagements professionnels qu'ils ont pris.

Je pense qu'il n'y a qu'un seul fondement cohérent à ce que nous devons accomplir: une efficacité vigilante démontrée au cours de nos débats.

Au début de la motion, il est fait allusion au fait que le bénévolat est à la base de nos engagements politiques. Il est vrai que celui-ci est indemnisé, mais tel est bel et bien le fondement de l'esprit civique dont nous nous réclamons. Si notre activité politique devait vraiment devenir lucrative, nous serions complètement «à côté de la plaque». Aller plus loin dans cette direction, comme y a fait allusion tout à l'heure notre collègue du PDC, signifierait aboutir à un professionnalisme qui n'a en aucun cas son rôle à jouer dans un parlement municipal. S'il s'agissait du parlement national, c'est-à-dire du Conseil national ou du Conseil des Etats, nous pourrions éventuellement en discuter, mais, à notre niveau, celui du Conseil municipal de la Ville de Genève, aller jusque-là serait le signe que nous avons «pris la grosse tête». C'est une route que nous ne pouvons absolument pas suivre.

Notre souci, c'est une recherche d'efficacité à tout moment. J'ai apporté sur mon pupitre, pour vous les montrer, deux bouquins: un rouge, un bleu. Le rouge, c'est *Le Principe de Peter*, qui date d'il y a une vingtaine d'années; certains s'en souviennent. Vous devriez le relire, pour que chacun sache jusqu'à quel point il peut aller afin de ne pas franchir son seuil d'incompétence. Le second livre, le bleu, traite de *La Loi de Parkinson*, à savoir la loi de croissance de l'administration sur elle-même et de la prolifération des actes des conseils et des administrations pour s'auto-alimenter en travail.

Nous en sommes exactement là et, par l'exhortation que je vous adresse, je vous demande de revenir au sens de l'essentiel dans nos débats, afin que nos

ordres du jour se raccourcissent et que nous n'ayons plus de séances supplémentaires. Quand cet objectif sera atteint, alors nous pourrions peut-être discuter d'un renforcement des structures du Conseil municipal et d'une augmentation de nos jetons de présence, mais pas avant cela. J'ai d'autres choses à dire, mais je les réserve pour l'examen de la motion M-222. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur le conseiller municipal, nous prenons acte de la sévérité de vos propos en ce qui concerne l'ordre du jour, mais la moindre objectivité vous amènerait à convenir que, depuis le mois de septembre, ce dernier s'est singulièrement aminci.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts accueillent favorablement cette motion M-220. Je pense que tout le monde ici – à part M. Schweingruber, peut-être – s'entend à dire que le travail de milice commence à peser lourdement sur la plupart des membres du Conseil municipal.

Nous avons néanmoins un doute à émettre quant à la faculté qui serait donnée aux commissions de mandater des experts pour réaliser des études, car nous y voyons une certaine contradiction avec notre travail de politicien. En effet, si une commission mandate un expert, c'est pour avoir une argumentation claire et unique qui livrera une pensée, une solution, disons, alors que notre travail de politiciens consiste justement à nous forger une opinion personnelle. Dans la plupart des cas, il semble qu'il faudrait plutôt un expert par parti, voire par commissaire, pour arriver à nous aider vraiment dans notre travail. Cela étant dit, nous renverrons cette motion à la commission du règlement.

M. Didier Bonny (DC). Il est effectivement un peu difficile de savoir s'il faut intervenir sur la motion M-220 ou sur la motion M-222, dont la teneur respective est très proche. Il est vrai que c'eût été une bonne idée que de lier les deux, mais enfin, comme M. Schweingruber, je vais essayer de partager mon intervention en deux. Elle sera donc plutôt courte concernant la motion M-220.

Je voudrais revenir sur un ou deux des considérants de cette motion, notamment celui qui affirme que le travail de conseiller municipal est estimé à une vingtaine d'heures hebdomadaires. Il ne faut quand même pas exagérer! Les gens qui nous côtoient dans la vie de tous les jours et qui savent que nous sommes des conseillers municipaux voient bien que nous y passons beaucoup de temps, mais de là à l'évaluer à vingt heures hebdomadaires... il ne faut pas exagérer! Je me souviens qu'un collègue de M^{me} Salerno, M. Kanaan, devenu depuis lors député, avait fait le calcul et avait obtenu un résultat d'une dizaine d'heures.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ce n'est pas vrai!

M. Didier Bonny. Je vois que, depuis que M. Kanaan a quitté le Conseil municipal, ce chiffre a doublé... En tout cas, vingt heures, c'est largement exagéré. Cela dit, il est clair que notre charge est effectivement relativement lourde et qu'elle va l'être d'autant plus si nous continuons à débattre à la même vitesse que ce soir! Monsieur le président, vous aviez raison de signaler que l'ordre du jour s'était aminci depuis le mois de septembre, mais je crains que, depuis ce soir, il ne reprenne à nouveau énormément de poids.

J'aimerais également relever une contradiction dans les termes de la motion: comment peut-on dire, d'une part, que nous avons toujours plus de travail – ce avec quoi nous pouvons être d'accord – et, d'autre part, demander le droit d'auto-saisine pour les commissions? Il y a là quelque chose que je ne comprends pas bien. Nous avons déjà de la peine à effectuer le travail que l'on nous envoie en commission, alors, s'il nous faut en plus nous autosaisir de certains objets! Je crois qu'il y a une limite qu'il ne faudrait pas dépasser.

Les auteurs de la motion établissent une comparaison avec le parlement français, mais je pense que, sur ce plan, comparaison n'est pas raison. Nous sommes le pouvoir législatif d'une ville de 180 000 habitants, pas le parlement d'un pays de 55 millions, voire de 60 millions d'habitants. Il ne faut quand même pas tout mélanger! Je crains que le Parti socialiste veuille que le Conseil municipal soit une grenouille qui devienne aussi grosse que le bœuf. Faisons donc attention!

J'ai encore d'autres arguments en réserve, mais je les garde pour le débat sur la motion M-222. Je me réjouis d'ores et déjà de reprendre la parole à ce moment-là.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 31 oui contre 21 non des libéraux et des démocrates-chrétiens (2 abstentions de l'Alliance de gauche).

5. Motion de M^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les différents éléments qui composent aujourd’hui le mobilier urbain en ville de Genève se distinguent surtout par leur caractère hétéroclite;
- plusieurs cités – proches ou lointaines – ont réussi un véritable embellissement urbain grâce à un design citoyen unifié et moderne (Lyon, Lausanne, Bâle);
- un aménagement urbain digne de ce nom doit viser à une harmonie et à une cohérence entre ses différentes composantes (bancs, poubelles, potelets, panneaux divers, affichage, caissettes, parcomètres, lampadaires, abribus, etc.),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un crédit d’étude visant à l’harmonisation et à la modernisation du mobilier urbain de la ville de Genève.

M. Michel Ducret (R). Il y a un véritable problème d’aménagement urbain à Genève. On voit dans nos rues un véritable catalogue de solutions diverses, lesquelles présentent peut-être une certaine cohérence dans le périmètre du projet dont elles ont fait l’objet, mais sans obéir à un concept d’ensemble. Atribus, poubelles – insuffisamment capacitives, d’ailleurs – et, actuellement, nouveaux luminaires sur le pourtour de la rade... On part dans tous les sens, que ce soit dans le choix des modèles, de leur design, des teintes. Sur ce point, il n’y a aucune cohérence, aucun plan d’ensemble arrêté.

Certes, nous savons que le Conseil administratif s’est autosaisi du problème, mais il est vraiment urgent, maintenant, que des propositions cohérentes nous soient soumises. En effet, le temps passe et des décisions sont prises ou doivent l’être très prochainement, et elles se situent hors du concept d’ensemble souhaité, lequel demandera, lui, un certain délai pour être mis au point.

Le souhait des motionnaires est partagé également par de nombreux milieux dont – et ce n’est pas le moindre – l’ensemble des représentants des différents partis politiques siégeant à la Commission des monuments, de la nature et des sites; en effet, ces derniers appellent de leurs vœux depuis longtemps l’application d’un concept d’ensemble.

¹ Annoncée, 2252.

Au sujet du mobilier urbain, j'oubliais que nous devons également faire la part de tout ce qui dépend des contrats conclus entre la Ville et la Société générale d'affichage (SGA), bien entendu. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Ducret, je vous interromps.

M. Michel Ducret. Oui... De toute façon, je ne m'entends même plus parler, Monsieur le président!

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaiterais que vous apportiez la même attention au débat concernant l'aménagement urbain de la ville de Genève qu'à celui sur l'aménagement de la paix au Moyen-Orient. Je vous remercie. Poursuivez, Monsieur Ducret!

M. Michel Ducret. Merci, Monsieur le président, je pense que les citoyens de cette ville nous en seront reconnaissants. Le besoin d'un concept d'ensemble de l'aménagement urbain de notre ville est maintenant réellement urgent, Mesdames et Messieurs, et nous n'y répondrons pas en continuant à choisir des objets sur catalogue au coup par coup ou en faisant créer des concepts nouveaux projet par projet, chaque fois que l'on développe un bout de ligne de tram, que l'on fait un aménagement dans une rue, etc.

On nous avait promis pour les Rues-Basses la plus belle artère commerçante du monde, avec des solutions innovantes, etc. Nous voyons ce qu'il en advient: les pavés sont remplacés par du goudron, les poubelles disparaissent sous un monceau d'ordures parce qu'elles n'ont pas assez de capacité volumique, et les luminaires s'effondrent peu à peu parce qu'ils n'ont pas été conçus pour l'usage qui en est fait. Il se pose également un problème de manque d'adaptabilité. La solution choisie a coûté cher et devient problématique lorsqu'il s'agit de déplacer des arrêts de tram dans les Rues-Basses. En effet, cela fait bientôt une année que les trams ne s'arrêtent plus à l'endroit prévu à cet effet, mais là où les trottoirs n'y sont pas adaptés.

Tout cela crée donc des problèmes. Dans un sens, cela est normal, bien sûr, parce que nous ne parviendrons jamais à trouver une solution absolument parfaite. Néanmoins, le Conseil administratif doit maintenant aller plus loin que le stade des déclarations d'intentions. Ce que nous demandons, par notre motion, c'est que l'exécutif passe réellement à l'action et que, à cette fin, il nous présente une demande de crédit en vue d'aboutir à un résultat digne des prétentions de

notre ville. Je crois que les citoyens nous seront reconnaissants si nous parvenons à trouver une solution cohérente.

Il ne s'agit pas de faire quelque chose de prétentieux, Mesdames et Messieurs, mais d'efficace, de sobre, et surtout de cohérent, comme je l'ai déjà dit. C'est une demande fondamentale, et nous la répétons sur ces bancs depuis de nombreuses années. Nous avons vu poindre les prémices d'une solution, mais nous souhaitons maintenant que le Conseil administratif traduise ses intentions par des actions. Tel est le but de cette motion que nous vous prions d'accepter ce soir: concrétiser.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Je me posais des questions en entendant M. Michel Ducret. Je me disais que, en somme, il était quand même bien placé pour savoir ce qui se passait à Genève. En fait, j'ai failli oublier que les radicaux n'ont plus de représentant au Conseil administratif; c'est peut-être pour cela que nous, nous recevons peut-être davantage d'informations.

Nous nous sommes demandé si nous allions ou non accepter cette motion. Je vous rassure tout de suite, nous allons voter l'entrée en matière et le renvoi en commission, cela ne pose pas de problème. Le Conseil administratif va certainement y répondre et il ne m'appartient pas ici de parler en son nom. Cependant, il se trouve que, ayant un peu plus de temps à ma disposition qu'auparavant, je papillonne de bureau d'architecte en bureau d'architecte et je vois les projets à l'étude. Pas plus tard que cet après-midi – je ne vais pas citer dans quel bureau je l'ai vu – j'ai vu un modèle de banc qui semblerait «faire tilt» et intéresser.

Monsieur Ducret, si vous étiez bien renseigné auprès de votre Conseil administratif – parce que c'est le vôtre aussi, malgré le fait que le Parti radical n'y soit pas représenté – les deux membres de la Délégation au mobilier urbain, que ce soit Manuel Tornare ou Christian Ferrazino, auraient pu vous donner toutes les informations nécessaires pour faire une motion sérieuse.

Les ordres du jour des séances plénières et de celles des commissions sont de plus en plus chargés, et cela me cause du souci. Les radicaux nous présentent ici une motion, et nous les écoutons, mais cela va-t-il faire avancer plus vite le Conseil administratif? Il est fort possible que celui-ci ait même déjà préparé la demande de crédit pour faire les premiers achats, commander différents types de poubelles, etc. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire. J'ajoute que vous avez raison, Monsieur Ducret, quand vous dites que nous autres citoyens, élus ou non élus, nous souhaiterions tous un meilleur aménagement urbain à Genève. Hier, mon épouse et moi-même avons reçu la visite de deux Françaises de Nancy, une

ville magnifique. Elles viennent peu souvent à Genève, c'est-à-dire tous les deux ou trois ans, et elles ont fait remarquer à mon épouse – je n'étais pas présent, car j'étais à une assemblée générale de la branche municipale du Parti socialiste – que Genève s'était à leur avis fortement dégradée depuis très peu de temps.

Nous savons cela, car nous en parlons à la commission des pétitions. Qu'il s'agisse de la propreté, des tas de détritus, nous faisons des efforts, mais il est vrai que le problème actuel n'est pas de la faute du Conseil administratif; du moins, je ne le pense pas. Nous avons déjà voté des crédits assez importants pour nettoyer les murs, mais il y a encore la question des dépôts sauvages, etc., et il faut convenir que la situation ne change que de façon minimale. Il se pose des problèmes importants qu'il nous faudra bien résoudre de façon ou d'autre.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

M. Michel Ducret (R). A voir le nombre de motions et d'interventions diverses qu'émettent les socialistes, on pourrait croire, à l'aune de l'appréciation de M. Juon, que non seulement ils ne sont pas représentés Conseil administratif, mais encore qu'ils ne le sont ni au Grand Conseil ni au Conseil d'Etat! Je remercie néanmoins vivement M. Juon de son appui, mais je constate également que nous n'avancions pas! Ce n'est peut-être pas la faute du Conseil administratif, mais enfin, c'est quand même lui qui est chargé de gérer tout cela! Il ne s'agit pas de lui jeter la pierre; je ne l'ai pas écrit et je ne l'ai pas dit! Nous lui demandons simplement, maintenant, suite à sa promesse d'agir, de passer réellement à l'action et de ne pas se contenter de mots. Voilà la demande que vous font les radicaux, Messieurs les conseillers administratifs, même sans avoir de conseiller administratif de leur parti dans votre Conseil. Je crois que c'est un vœu que peuvent partager d'autres conseillers municipaux qui, eux, appartiennent à des groupes qui sont représentés au Conseil administratif...

M. Damien Sidler (Ve). Nous voyons que le Parti radical a de grandes ambitions pour Genève, en tout cas en ce qui concerne le domaine de l'aménagement urbain. En une demi-page, les radicaux réussissent à nous proposer un ensemble de mesures dont ils n'ont peut-être pas évalué le coût, lequel doit se chiffrer à plusieurs millions, voire plusieurs dizaines de millions.

Pour notre part, nous voyons là une occasion de développer des thèmes qui nous semblent intéressants, comme les poubelles à choix multiple permettant de

trier les déchets dès que le citoyen veut s'en débarrasser. Nous sommes également d'avis que l'affichage commercial prend beaucoup de place, et même de plus en plus, semble-t-il. Nous attendons toujours des solutions en faveur de l'affichage à but culturel, et ce problème pourrait s'insérer dans un concept global d'aménagement urbain. Cependant, nous pensons qu'il faut progresser par étape et en tout cas ne pas proposer une mesure d'un seul bloc.

Les services de la Ville ont vraiment d'autres priorités dans les aménagements à offrir aux citoyens que ceux que décrit la présente motion. Cependant, comme je l'ai dit au début de mon intervention, certains points nous tiennent à cœur et nous renverrons donc quand même cet objet à la commission des travaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous trouve un petit peu durs avec M. Ducret, parce qu'il a eu l'honnêteté de reconnaître tout à l'heure que le Conseil administratif n'avait pas attendu cette motion radicale pour s'auto-saisir du dossier de l'aménagement urbain genevois. Si j'ai bien compris ses propos, le groupe radical souhaite simplement faire le point aujourd'hui, afin de savoir où nous en sommes. Monsieur Ducret, je vous fournis volontiers une réponse à cette interrogation au nom du Conseil administratif.

Je précise ici que la délégation du Conseil administratif au mobilier urbain s'est agrandie, puisque nous sommes désormais quatre à en faire partie. Comme il s'agit d'une délégation, nous ne pourrions évidemment pas être plus, parce que, sinon, elle serait formée du Conseil administratif in corpore. Nous sommes donc quatre, ce qui témoigne à la fois de l'intérêt porté par le Conseil administratif à ce dossier et de sa volonté de faire aboutir rapidement les démarches pour l'amélioration du mobilier urbain. Les quatre membres en question sont mes collègues Vaissade, Tornare, Hediger et moi-même... (*Rires.*) Cela ne signifie pas que M. Muller se désintéresse du mobilier urbain! D'ailleurs, rassurez-vous, nous faisons régulièrement rapport au Conseil administratif en ce qui concerne les travaux de notre délégation.

Il est donc légitime que nous puissions également livrer ces informations au Conseil municipal. M. Juon a déjà donné certains éléments de réponse. Très brièvement, Monsieur Ducret, je vous dirai que, s'agissant des bancs publics, un nouveau modèle urbain a été effectivement étudié. Vous aurez l'occasion de pouvoir l'apprécier dans les rues Patru, Vignier et Leschot où nous sommes précisément en train d'achever des travaux visant à aménager une zone piétonne et une zone de rencontre. Vous pourrez donc juger concrètement, sur le terrain, de ce nouveau modèle de banc public choisi par la Délégation au mobilier urbain.

Il y a un élément que vous n'avez pas cité, Monsieur Ducret, et que je me permets d'ajouter à votre liste – d'ailleurs non exhaustive – du mobilier urbain: ce

sont les bacs à arbres. Nous les avons déposés à la rue des Peupliers, l'une des premières zones de rencontre que nous ayons réalisées, et nous ferons de même à la rue Vignier et à la rue Leschot une fois les travaux d'aménagement terminés. En ce qui concerne ces bacs à arbre, je précise que la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain a souhaité lancer un concours de designers. Je pense donc, Monsieur Ducret, que cette mesure va dans le sens de vos préoccupations et qu'elle nous permettra de choisir un modèle qui soit à la fois adapté au milieu urbain où nous nous trouvons et qui réponde également aux contingences que nous souhaitons donner à ce mobilier urbain. Il s'agit d'aménager certaines rues de manière à les rendre accessibles à tout un chacun, c'est-à-dire aux piétons, aux cyclistes et aux voitures. Voilà pour les bacs à arbres.

S'agissant des panneaux d'affichage, Monsieur Ducret, vous avez raison de relever, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que cette question est plus délicate. En effet, sur ce point, une convention lie la Ville de Genève et la SGA. Le problème qui se pose ici n'est pas d'ordre qualitatif mais, comme l'a rappelé M. Sidler, d'ordre quantitatif. Nous nous réservons d'ailleurs l'opportunité de revenir sur la question, puisque nous enregistrons actuellement de plus en plus de plaintes émanant de nos citoyens qui s'opposent à la prolifération des panneaux d'affichage ainsi qu'à leur emplacement à certains endroits. Je vous propose de ne pas ouvrir la discussion à ce sujet ce soir, parce qu'elle durerait un bon moment. Nous reviendrons prochainement sur cette question, car nous l'examinons au sein du Conseil administratif.

Quant aux abribus, c'est la même chose. Vous le savez, ils ont fait l'objet d'une étude et le modèle retenu se décline en trois volets. Il ne viendrait aujourd'hui à l'esprit de personne, ou alors de peu de gens, me semble-t-il, de vouloir modifier totalement le modèle adopté il y a quelques années, lequel semble faire ses preuves. Sur ce point, j'ajoute que nous déposerons une demande de crédit nous permettant d'obtenir le financement nécessaire afin que nous puissions installer nous-mêmes des abribus lorsque des citoyens nous le demandent. En effet, vous savez que, aujourd'hui, la convention qui lie la Ville de Genève à la SGA implique que, pour chaque nouvel abribus installé, nous devons en contrepartie accepter qu'un nouveau panneau d'affichage soit posé sur le domaine public.

Par conséquent, nous avons... (*Les radicaux bavardent.*) Si le groupe radical s'interroge sur l'aménagement et le mobilier urbain, il serait peut-être bienvenu qu'il écoute les réponses que nous lui apportons. Je disais donc qu'il nous semble légitime que la Ville de Genève puisse assumer elle-même le financement de l'installation des abribus que les usagers nous demandent de façon légitime, sans devoir, en contrepartie, souffrir la pose de nouveaux panneaux d'affichage.

Demeure le problème des poubelles, je vous l'accorde. Nous l'avons souvent examiné, et nous pensons qu'il y a également lieu de venir devant le Conseil municipal demander un crédit d'étude qui nous permettra à la fois répondre à la nécessité de multiplier les poubelles sur le domaine public et de trouver un modèle compatible à l'ensemble de la ville.

Monsieur Ducret, vous avez cité tout à l'heure les Rues-Basses... Il faut savoir que ce ne sont pas les services de la Ville qui vont déplacer les poubelles installées à cet endroit, mais certains commerçants, lesquels estiment qu'elles ne sont pas suffisamment esthétiques pour être situées devant leur propre magasin. Par conséquent, nous devons répondre au double objectif d'être efficaces en ce qui concerne la propreté, mais également de respecter le caractère esthétique dont vous avez souligné l'importance, Monsieur Ducret. Sur ce point, je pense que la délégation concernée du Conseil administratif sera à même de venir présenter au Conseil municipal une demande de crédit d'étude, comme vous le souhaitez.

C'est la raison pour laquelle vous pouvez effectivement nous renvoyer cette motion radicale, qui deviendra donc une motion de l'ensemble de ce Conseil municipal et nous permettra à nous, l'ensemble du Conseil administratif, de revenir vous soumettre une demande de crédit d'étude.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais en fait adresser une question au Conseil administratif, puisque nous débattons de cet objet. Il me semble que le fond du problème, ici, découle de la mauvaise convention que nous avons avec la SGA. J'ai différentes raisons de penser que celle-ci n'est pas satisfaisante; j'aimerais savoir si vous connaissez actuellement la date de son renouvellement et si elle pourra être renégociée. M. Hediger me fait signe pour montrer que cette échéance arrivera dans huit ans, si je comprends bien; c'est excessif.

Messieurs les conseillers administratifs, j'aimerais que vous puissiez nous indiquer une solution ou prendre vous-mêmes ce dossier en main, afin de renégocier cette convention qui me semble pour le moins... j'hésite à employer certains termes, mais en tout cas, elle est tout à fait inadaptée.

M. René Winet (R). Je n'aimerais pas allonger encore ce débat, mais simplement rappeler, Monsieur Ferrazino, qu'une autre motion, la motion M-110, concernant la propreté de la ville est toujours en suspens. Elle a été développée le 11 octobre 2002, et je crois que le rapporteur va bientôt rendre son rapport, car elle a fait l'objet d'un vote en commission.

Je pense que tout ce qui concerne les poubelles peut être discuté et analysé – peut-être même que cela a déjà été fait en commission – dans le cadre du débat

sur ladite motion. Je ne crois donc pas que ce sujet justifie un double passage en commission par le biais de deux motions différentes. Il est clair que les poubelles, au centre-ville surtout, représentent un problème important pour nous. Cependant, nous allons en discuter en débattant dans ce plénum du rapport qui va être déposé et dont je viens de parler. Avec le concours du Conseil administratif, nous allons sûrement trouver une solution pouvant satisfaire les commerçants, les touristes, les passants et toute la population.

M. Michel Ducret (R). Je voudrais simplement faire une remarque, et je crois qu'elle est essentielle: les poubelles, Mesdames et Messieurs, doivent être pensées pleines. Si les commerçants ne les veulent pas devant leur commerce, c'est parce que l'on a mis en place des poubelles certes très esthétiques quand elles sont vides, mais qui ne conviennent pas quand elles sont pleines, surtout quand elles débordent. Je crois que la source du problème est là. C'est la fameuse question de la capacité volumique des poubelles que nous avons déjà relevée à plusieurs reprises. Ces poubelles n'ont pas une capacité volumique suffisante, notamment au centre-ville. Or, la vocation des poubelles, c'est d'être remplies!

Tout à l'heure, nous demandions le renvoi de notre motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, en souhaitant voir le rapport revenir en séance plénière avec les demandes de crédit que nous souhaitions obtenir de la part du Conseil administratif. Mais, devant les assurances que nous donne publiquement M. Ferrazino ce soir, nous suivrons sa proposition et nous accepterons un renvoi direct de cet objet au Conseil administratif. Nous espérons ne pas être déçus par le délai dans lequel nous verrons revenir une proposition allant dans le sens de notre motion. Je vous remercie par avance.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

Le président. La parole est à M. Juon, pour la deuxième fois.

M. Roman Juon (S). Ce sera la dernière! Tout d'abord, je voulais dire que le Parti socialiste se rallie à la position de M. Ferrazino; nous voterons donc le renvoi de la motion M-221 au Conseil administratif.

M. Winet m'a interpellé, et j'ai deux réponses à lui donner. Tout d'abord, mon rapport sur la motion M-110 qu'il a évoquée est sur le métier et je vais le rendre

sans tarder. Cependant, ce n'est pas cela qui va rendre la ville plus propre, j'en suis persuadé. Deuxièmement, le problème des poubelles concerne aussi les quartiers extérieurs au centre-ville, plus populaires. Les poubelles sont pour tout le monde, elles ont donc le droit d'être belles et plaisantes partout!

Enfin, je signale que, même si la communication entre les différentes commissions n'est pas toujours efficace, la commission des travaux se penche activement sur le problème des panneaux d'affichage en ville. Il est assez impressionnant de voir que, à l'unanimité, ladite commission rouspète ferme à propos des panneaux publicitaires, et notamment de leur nombre. Nous sommes donc en train de discuter à ce sujet. En outre, des avis là-dessus sont prononcés en de nombreuses occasions. Hier soir, lors d'une assemblée générale de la branche municipale du Parti socialiste, nous avons été interpellés par l'un de nos camarades concernant le problème des panneaux d'affichage qui ne sont pas beaux, etc. Je crois que la résolution de ce problème devient urgente, et nous nous réjouissons beaucoup de voir les contrats conclus à l'époque entre le Conseil administratif et la SGA.

M. Alain Dupraz, président de la commission des travaux (AdG/TP). Je voudrais évoquer la motion M-110 intitulée «Pour une ville plus propre» à laquelle MM. Winet et Juon ont fait allusion. Cette motion, qui traite également de la question des petites poubelles, a été votée à la commission des travaux le 3 octobre 2001; le rapport y afférent est en cours de rédaction, M. Juon vient de nous le confirmer.

Je voudrais revenir sur le problème de la convention qui lie la Ville de Genève à la SGA. On nous l'a dit en commission: il s'agit en fait d'une convention tripartite entre la Ville, le Canton et la SGA. Aucune des parties ne peut en dévoiler la teneur si les deux autres ne sont pas d'accord. Voilà ce que nous avons appris en commission. Malgré ce fait, M. Miffon, représentant de la SGA, nous a gentiment proposé – et je crois qu'il n'avait même pas le droit de le faire – d'aller la consulter dans son bureau si nous le souhaitions; il ne s'agit évidemment pas de prendre connaissance du texte dans son entier ou de l'avoir à notre disposition, mais, au moins, nous pouvons le consulter. Je crois néanmoins que, malgré toutes ces restrictions prétendument légales que l'on nous impose, le Conseil municipal devrait avoir connaissance de cette convention.

Plusieurs objets concernant les panneaux d'affichage ont été discutés en commission: la proposition PR-120, par exemple, a été refusée le 6 février par la commission des travaux. Je crois que de nombreux commissaires ont enquêté auprès de la population pour connaître son avis à ce sujet et que celle-ci commence à être agacée par le grand nombre de panneaux qui fleurissent dans notre ville.

M. Roberto Brogгинi (Ve). Les Verts demanderont le renvoi de la motion M-221 à la commission des travaux, malgré les bonnes intentions de la Délégation au mobilier urbain formée par les quatre membres du Conseil administratif précités. En effet, nous avons auditionné dernièrement un directeur, M. Gaston Choffat, lequel nous a affirmé qu'il était impossible, voire complètement utopique, d'installer des poubelles à choix multiple permettant de trier les déchets en distinguant le PET, le papier, etc., comme cela se fait dans de nombreuses villes d'Europe et de la région. Manifestement, nous sommes là devant le cas d'un directeur qui refuse de se plier à ce genre de mesures. Dans le cadre de l'étude de la motion M-221, nous pourrions certainement auditionner de nouveau M. Choffat afin qu'il nous explique la raison de sa position.

Nous aimerions également bien comprendre le problème issu, semble-t-il, des négociations entre le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et la SGA à l'époque de M^{me} Burnand. Les abribus ainsi choisis sont ridiculement petits et inadaptés à certains arrêts. Maintenant, on doit les dédoubler ou les tripler, comme je l'ai dernièrement constaté à la rue de Cornavin.

Il existe encore d'autres problèmes, comme celui du partage de la responsabilité du domaine public entre le département de M. Hediger et celui de M. Ferrazino, ceux qui concernent la Voirie, le refus d'un certain directeur d'accepter certains aménagements, parce qu'il a toujours fait ainsi et qu'il ne veut pas changer et, enfin, il y a le problème rédhibitoire de la convention signée par le Conseil administratif et la SGA. Messieurs les conseillers administratifs, vous refusez de nous dévoiler de quelle manière vous avez mis les trottoirs de notre république, de notre cité, à la disposition d'une société qui nous dit, en commission, qu'elle nous offre les panneaux d'affichage. Je ne crois pas que la SGA soit une société philanthropique.

Je remercie donc les radicaux d'avoir déposé cette motion, dont nous demandons le renvoi à la commission des travaux afin que nous puissions l'y étudier et que vous, membres de la délégation du Conseil administratif au mobilier urbain, nous apportiez toutes les réponses que nous sommes en droit d'exiger de vous.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Il est 22 h 13; nous voterons le renvoi de cet objet au Conseil administratif.

M. Didier Bonny (DC). Je suppose qu'il est toujours 22 h 13 et, quant à nous, démocrates-chrétiens, nous renverrons plutôt cette motion à la commission des travaux afin de faire encore une fois le tour de la question, histoire de prolonger le plaisir.

Cependant, puisque j'ai la parole et que l'un des problèmes en question ici concerne justement l'affichage, j'aimerais demander à M. Ferrazino s'il peut me répondre quant à la politique d'affichage appliquée dans les abribus. En effet, de nombreuses affiches prônant le refus de l'adhésion de la Suisse à l'ONU ont fleuri sur les abribus, et je voudrais savoir jusqu'à quel point la Ville de Genève peut tolérer ce genre de propagande. Si, pour ma part, je peux comprendre la multiplication des affiches quand elles concernent le domaine culturel, qu'en est-il de l'affichage à caractère politique? (*Remarque de M. Queloz.*) Je ne pense pas du tout être hors du sujet, Monsieur Queloz!

Le président. Il s'agit là d'une question orale présentée hors délai.

M. Pierre Maudet (R). Les poubelles du Conseil municipal se remplissent, mais ne se vident pas toujours... Pour notre part, devant le scepticisme affiché par les Verts tout à l'heure malgré la confiance que l'on pourrait s'attendre à voir s'exprimer dans la majorité alternative du Conseil municipal à l'égard du Conseil administratif – je dis cela à la suite des remerciements que l'on vient de nous adresser pour avoir déposé cette motion – nous pensons effectivement qu'il serait plus utile de renvoyer la motion M-221 à la commission des travaux. Nous nous réjouissons de pouvoir rediscuter de la question dans ce cadre et nous attendons avec intérêt de voir comment la gauche va régler les divergences qui semblent se faire jour au sein de sa majorité à propos de l'épineuse question du mobilier urbain.

Le président. Nous allons dans un premier temps voter la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission des travaux. Si cela est refusé, dans un deuxième temps, nous voterons sa prise en considération et son renvoi au Conseil administratif.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 32 oui contre 26 non (1 abstention).

6. Motion de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Pour une réforme en profondeur du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-222)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'activité du Conseil municipal porte sur des sujets de plus en plus complexes, nécessitant des connaissances parfois pointues;
- le nombre de dossiers à traiter est plutôt en augmentation;
- la crédibilité du Conseil municipal dépend de sa capacité à prendre des décisions fondées dans des délais raisonnables;
- le mandat de membre du Conseil municipal est basé sur du bénévolat à peine défrayé, surtout si l'on tient compte des déductions faites au profit des partis politiques (par ailleurs, un des rares moyens de financement transparent des partis);
- l'exercice consciencieux de ce mandat implique un investissement personnel de plus en plus important, estimé à vingt heures hebdomadaires, hors vacances scolaires;
- cette charge a pour conséquence une sélectivité de plus en plus grande de ceux et celles pouvant se permettre de siéger, barrant de fait l'accès à de nombreuses personnes potentiellement compétentes et intéressées;
- nous avons enregistré un nombre important de démissions du Conseil municipal dues à des motifs professionnels depuis le début de cette législature, ce qui devrait nous interpeller;
- il en va de la crédibilité et de la représentativité du Conseil municipal;
- les solutions plus approfondies permettant de régler de manière durable ce problème prendront du temps à se mettre en place;
- il faut sans tarder entamer un travail de réflexion visant à apporter des solutions satisfaisantes,

le Conseil municipal mandate le bureau du Conseil municipal pour examiner la meilleure manière d'organiser une discussion et une évaluation des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs suivants:

- rendre compatible le mandat de conseiller(ère) municipal(e) avec les charges professionnelles et familiales;
- donner au Conseil municipal les moyens d'assumer ses tâches au service de la population,

¹ Annoncée, 2252.

et souhaite que l'accent soit plus particulièrement mis sur les options suivantes, avec l'établissement de scénarios et une évaluation budgétaire et pratique de ceux-ci:

- instauration d'un mécanisme équivalant à une assurance perte de gain permettant aux personnes concernées de réduire leur charge de travail professionnelle;
- défrayer le mandat de conseiller municipal comme un emploi à temps partiel;
- renforcer substantiellement le système de jetons de présence, en particulier pour le travail actif (rapporteurs, présidences, etc.);
- développer substantiellement l'infrastructure et les ressources à la disposition du Conseil municipal, de ses commissions et de ses groupes politiques;
- modifier en conséquence les horaires des séances et les placer durant les horaires ouvrables conventionnels.

Cette discussion, avec évaluation des scénarios, doit se faire de manière que les mesures éventuelles puissent entrer en vigueur au début de la législature prochaine, soit le 1^{er} juin 2003, en tenant compte des éventuelles modifications nécessaires de la législation cantonale (loi sur l'administration des communes).

M^{me} Sandrine Salerno (S). La motion M-222 est la dernière que le groupe socialiste a déposée relativement à des réformes du Conseil municipal ou des commissions. Je prendrai quelques minutes pour la développer. Je pense effectivement, ayant entendu mes collègues me faire la leçon au sujet de la M-220 et me dire que tout va bien, que nous sommes un petit législatif qui se débrouille, que nous n'avons pas de problèmes, que nous avons les moyens et qu'il ne vaut pas la peine de débattre au sujet d'éventuelles réformes, que cela est nécessaire. Permettez-moi de rigoler gentiment et de rappeler à mes collègues de la commission des finances, notamment à mon excellent collègue Bonny, qui, je le sais, prendra bientôt la parole, cette fameuse séance où M. Ferrazino et ses services ont été auditionnés par cette commission pour présenter des demandes de crédits d'études et de préétudes. Ils avaient en face d'eux 15 commissaires qui, pour la plupart, «nageaient» et ne comprenaient pas vraiment de quoi on leur parlait. Alors, quand on me dit que tout va bien dans le meilleur des mondes et que nous sommes assez outillés pour faire face aux tâches que suppose notre fonction, je peux vous assurer que, dans certains cas, ce n'est pas vrai.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Schweingruber que la motion M-222, comme il l'a souligné tout à l'heure, est effectivement liée à la motion M-220. Si nous les avons regroupées en une seule motion, à la place de deux

textes-fleuve, nous en aurions eu un de deux pages, et faire lire deux pages sur un même objet aux conseillers municipaux aurait certainement été trop demander; c'est pourquoi nous avons préféré les scinder.

Cependant, il existe effectivement un lien entre ces deux motions: la démocratisation de la fonction. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors de débats menés au plénum; je me souviens notamment des interventions de mon collègue Dossan, avec lequel nous nous étions affrontés à l'époque au sujet de la motion M-33 sur le baby-sitting. Nous pensons qu'il faut remettre à nouveau l'ouvrage sur le métier et discuter de notre manière d'exercer notre fonction afin de la rendre compatible avec des charges professionnelles et familiales.

Il est vrai que nous sommes un parlement de milice et que nous avons notamment comme mission de représenter la population. Néanmoins, devant la complexité des dossiers à traiter et l'ampleur de la tâche que cela suppose, force est de constater que toute une partie de la population ne peut pas se présenter au CM, parce que, pour de multiples raisons, elle ne parviendrait pas à faire face au travail demandé. Si vous ne me croyez pas, vous n'avez qu'à reprendre le *Mémorial* et vous constaterez le nombre de conseillers qui ont démissionné au cours de cette législature; tenez également compte des motifs qu'ils ont avancés pour justifier leur démission: la plupart du temps, c'étaient des raisons familiales et, quand tel n'était pas le cas, pour des raisons de compatibilité professionnelle.

Il est assez facile de critiquer d'un bloc toutes les propositions que le groupe socialiste a faites dans la motion M-222. Je ne dis pas ici que ce sont toutes les meilleures et qu'il n'en existe pas d'autres qui soient aussi intéressantes. (*Remarque de M. Dossan.*) Ce sont peut-être les pires – Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan – mais elles ont au moins un mérite, c'est qu'elles existent! Elles en ont même un deuxième, celui de proposer de réengager la discussion au sujet d'une réforme du CM... A notre avis, nous devons prendre le temps de mener cette discussion. Nous ne parviendrons certainement pas cette fois-ci, au cours de cette législature, à réaliser la plupart des projets chers au groupe socialiste sur le fonctionnement du Conseil municipal. Cependant, nous voulons au moins essayer de mettre en place une dynamique de réflexion sur la façon dont nous remplissons nos fonctions de conseillères et de conseillers municipaux.

Je n'énumérerai pas ici les propositions qui constituent la motion M-222. Je laisse le soin d'en parler dans quelques minutes à mes détracteurs et aux personnes qui seront d'accord d'envoyer cette motion à la commission du règlement, d'en débattre, de faire peut-être d'autres propositions et de voir comment réformer notre fonction. En effet, à notre avis, il est vraiment nécessaire de le faire et, d'une certaine manière, cela est urgent.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Chose promise, chose due: je prends la parole sur la motion M-222 pour m'exprimer comme suit. La vision qu'a mon excellente collègue M^{me} Salerno de la démocratisation de la fonction de conseiller municipal et la mienne – qui est en l'occurrence celle du Parti démocrate-chrétien – ne sont pas les mêmes, bien au contraire. Je mentionne le contenu de quelques-unes des invites de cette motion: selon ce qu'elle demande, il faudrait définir le mandat de conseiller municipal comme un emploi à temps partiel, modifier en conséquence les horaires des séances et les placer durant les horaires ouvrables conventionnels et éventuellement créer une assurance perte de gains...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si ces mesures sont appliquées, elles iront exactement à l'encontre de ce que souhaite le Parti socialiste en déposant cette motion. Il n'y aura pas de démocratisation de notre mandat de conseiller municipal, bien au contraire, ce sera encore pire qu'actuellement. On ne peut prétendre, il est vrai, que toutes les couches de la population et toutes les professions soient représentées au Conseil municipal, mais il est évident que, le jour où il se réunira durant la journée, le siège de conseiller municipal ne sera plus réservé qu'à une certaine élite, c'est-à-dire à ceux qui peuvent quitter leur travail pendant la journée en se faisant remplacer – ce qui, par exemple, en tant qu'enseignant, pourrait être mon cas; encore faudrait-il que j'aie envie de le faire, et je ne suis pas persuadé que je souhaiterais quitter ma classe un ou deux jours par mois pour venir siéger au sein du Conseil municipal.

Mais que penser des travailleurs indépendants? Qui va les remplacer? Personne! Ces personnes qui, tant bien que mal, peuvent siéger parmi nous et qui sont présentes ce soir ne le pourront plus. Elles n'auront plus le choix, parce qu'elles ne peuvent pas s'absenter comme cela un ou deux jours par mois et laisser pendant ce temps leur cabinet de dentiste, par exemple, parce que la perte serait beaucoup trop importante pour eux. Je donne cet exemple parce que nous avons un dentiste dans notre Conseil municipal, mais je pourrais en citer d'autres. Je ne pense donc pas que faire siéger notre Conseil municipal durant la journée soit une bonne solution. Que l'on essaie de trouver des aménagements quant aux horaires des uns et des autres, certes, on peut toujours y réfléchir; tel est d'ailleurs le mérite de cette motion, puisqu'elle invite à cette réflexion.

Je suis tout à fait d'accord sur ce point, mais j'ai l'impression que cet objet correspond au proverbe – je ne suis pas tout à fait sûr de le mentionner de manière exacte – qui dit que l'on utilise un canon pour tuer des mouches! Cela va un peu dans ce sens-là, c'est-à-dire trop loin! (*Rires.*) Cela dit, comme il en est ressorti de la discussion concernant la motion M-33 sur le baby-sitting, il n'y a pas si longtemps, je pense que les partis doivent effectivement avoir plus de moyens, c'est

évident; mais c'est à eux de voir comment ils veulent s'organiser. Voilà donc un choix que le Conseil municipal devra bientôt faire, de mon point de vue: faut-il augmenter la somme que l'on donne aux partis, pour que ceux-ci puissent s'organiser comme ils le souhaitent? Nous n'allons pas pouvoir éviter ce débat-là, et ce sont toutes les motions que le Parti socialiste nous a concoctées qui nous permettront de l'engager.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je n'ai pas été très tendre tout à l'heure par rapport à la motion M-220 et je ne le serai pas non plus avec la motion M-222. En effet, comme M. Bonny, je pense que, si nous devons nous réunir la journée, la charge de conseiller municipal deviendrait intenable pour les personnes travaillant dans des entreprises privées et qu'il n'y en aurait plus dans cette assemblée. Cela créerait un déséquilibre extrêmement préjudiciable pour notre démocratie. Par conséquent, j'émetts les plus grandes réserves à ce sujet, de même que sur le coût des mesures proposées, que je suppose bien trop élevé. (*Les démocrates-chrétiens bavardent.*) Je vois que Messieurs les démocrates-chrétiens ne s'intéressent pas à ce que l'on dit...

Quant à cette motion M-222, mon groupe est un peu partagé, je l'avoue. Certains s'y opposent et voteront contre; je ne les approuve pas et, pour ma part, je m'abstiendrai. Je considère que cette motion peut être renvoyée en commission, parce qu'elle est susceptible de donner lieu à des discussions que nous devons avoir. Je me souviens d'avoir agi de même lors du traitement d'un objet analogue présenté au Grand Conseil, et il était ressorti du débat que cela avait entraîné un renforcement de l'aide aux partis. C'est peut-être une perspective intéressante, voilà pourquoi je pense que nous pouvons renvoyer cet objet en commission. Par contre, je ne pense pas que nous puissions avoir un résultat – et certainement pas une loi cantonale – de la discussion à ce sujet d'ici au mois de mai 2003. Sur ce point, les socialistes sont à mon avis un peu trop optimistes.

M. Damien Sidler (Ve). J'ai eu de la peine à assimiler toutes les invites de cette deuxième motion-fleuve du Parti socialiste et je propose par conséquent de la renvoyer en commission pour pouvoir l'y étudier plus en détail. Néanmoins, j'ai eu le temps de remarquer que les socialistes prévoyaient d'envoyer cette motion au bureau du Conseil municipal, puisqu'elle le mandate pour examiner la meilleure manière d'organiser une discussion et de procéder à une évaluation des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs que cet objet comporte. Il me semble que tel n'est pas le rôle du bureau du Conseil municipal, qui doit faire face à la très lourde tâche de tenir l'ordre du jour de nos séances plénières. Je propose donc de remplacer le début de la première invite par l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal *examine* la meilleure manière d'organiser une discussion et une évaluation des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs suivants...»

Les objectifs, eux, restent inchangés. La motion M-222 pourrait être renvoyée à la commission du règlement, par exemple.

Le président. Monsieur Sidler, je crois que M^{me} Salerno a dit au cours de son intervention souhaiter le renvoi de cette motion à la commission du règlement. Par conséquent, je pense...

M. Damien Sidler. Je maintiens quand même mon amendement, parce l'invite de la motion stipule que ce serait le bureau du Conseil municipal qui serait chargé d'examiner cette dernière.

Le président. Nous voterons donc formellement votre amendement. Je vous prie de bien vouloir le déposer par écrit, Monsieur Sidler. Je vous remercie.

M. Armand Schweingruber (L). Feuilletton socialiste, deuxième épisode... Peut-être pas aussi passionnant que *Le Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas ou *Le Tour du monde en quatre-vingts jours* de Jules Verne, mais certaines choses doivent être mises au point pour faire suite à ce que j'ai déjà déclaré tout à l'heure à propos de la motion M-220.

Au début de la motion M-222, il est question de l'empêchement de siéger que pourraient rencontrer certaines personnes pour des raisons professionnelles ou familiales. Sur ce point, je dirai simplement qu'il s'agit d'un problème de choix de priorités personnelles. Bien sûr, un engagement politique dans un parlement implique la disponibilité adéquate, et ce n'est pas toujours facile à réaliser. Il est clair que, pour des fonctions comme celles de cadre ou de responsable dans une direction d'entreprise – j'ai vécu cela pendant une quarantaine d'années – ainsi que pour celle d'employé, il n'est pas du tout évident de pouvoir s'absenter à mi-temps, comme on nous le suggère, pour venir siéger dans un parlement cantonal ou municipal.

Sans vouloir trop parler de ma petite personne, j'ai vécu personnellement ce problème il y a une dizaine d'années. En septembre 1992, j'avais été appelé à sié-

ger au Grand Conseil parmi les «viennent-ensuite». Aux trois quarts de la législature, la conjoncture ayant changé et mes responsabilités professionnelles s'étant de ce fait alourdies, j'ai réfléchi deux jours, et j'ai laissé passer mon tour. C'est l'une des meilleures décisions que j'aie prises dans ma vie, parce que je ne m'en serais pas sorti autrement, ce n'était pas possible. Il s'agissait simplement d'une question de choix de priorités. Que celles-ci aillent d'abord à la profession et à la famille, c'est absolument normal, car ce sont les bases fondamentales de la société.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le mandat politique est un loisir, mais celui-ci ne peut s'exercer efficacement que si l'on est disponible pour cela. Tout à l'heure, il a été question du bénévolat des conseillers municipaux. Je le répète, l'esprit civique est bien une forme de bénévolat; il peut être indemnisé, mais cela reste la base des fonctions que nous assumons ici. La seule solution pour les partis dont on dit qu'ils ont de la peine à recruter des candidats, c'est de susciter la motivation auprès des candidats potentiels. Ce n'est pas pour rien que les listes électorales dépassent le nombre de sièges à repourvoir: c'est la réserve qui doit assumer les remplacements nécessaires en cas de démission. C'est absolument normal et il n'y a pas là de quoi se lamenter.

Cependant, ce que cette motion nous propose équivaut quasiment à salarier les conseillers municipaux de la Ville de Genève. A notre niveau municipal, je l'ai déjà dit tout à l'heure, cela est tout simplement inadmissible; c'est la porte ouverte au professionnalisme de la politique! Nous deviendrions, en quelque sorte, des conseillers municipaux fonctionnaires, des employés des citoyens qui nous ont élus pour un mandat d'une durée de quatre ans, sans que ceux-ci aient la possibilité, comme employeurs, de résilier le contrat avant l'échéance. C'est contraire à tout usage par rapport à ce que j'appelle le droit du travail. C'est une porte ouverte au carriérisme politique à l'échelon municipal où le souci de la réélection jouerait un rôle majeur. A ce sujet, je vous cite l'académicien Maurice Druon (*protestations*), qui a dit une fois que le drame de la démocratie, c'était la candidature, c'est-à-dire le souci de la réélection.

Selon ce point de vue, je m'étonne que la motion socialiste ne présente pas aussi une revendication au droit à l'assurance-chômage en cas de non-réélection. La logique aurait voulu que cela aille jusque-là! (*Protestations.*) J'attends une réponse à ce sujet.

J'ai aussi l'impression assez nette que cette motion nous a été présentée pour résoudre deux ou trois cas personnels au sein de ce parlement, mais que ce n'est vraiment pas, en vérité, une disposition de portée générale. Je le dis à titre personnel, mais je dis ce que je pense et je pense ce que je dis à ce sujet.

Quant à l'hypothèse des séances plénières diurnes, ce serait une discrimination vis-à-vis des gens qui ont un emploi dans des entreprises, ce qui est absolu-

ment intolérable, inadmissible, irréaliste. Pour cette seule raison, même si toutes les autres que j'ai exprimées étaient mises à part, mais sans les oublier, le Parti libéral votera un «non» en lettres majuscules! (*Quelques applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). (*Des conseillers municipaux bavardent.*) Ne voudriez-vous pas aller poursuivre votre discussion dans la salle des pas perdus? (*Acquiescement d'une conseillère municipale.*) Je lis dans la motion qu'il y est proposé de «modifier en conséquence les horaires des séances et de les placer durant les horaires ouvrables conventionnels». C'est quand même extraordinaire! Vous, les auteurs de cette motion, vous voulez priver la population qui rentre le soir fatiguée de son travail de pouvoir profiter des joies que leur procure le spectacle de nos débats sur TV Léman bleu! (*Rires.*) Moi, franchement, je trouve cela attristant et frustrant pour tous ces citoyens qui vont devoir se contenter de films, de séries télévisées et de tout ce qui passe habituellement à la télévision, alors que notre chaîne locale leur offre actuellement, de temps en temps, une solution de remplacement à ces spectacles convenus. Je dois dire que, pour un parti qui prône *urbi et orbi* le renforcement du sens civique, je trouve que c'est là une magnifique solution!

Plus sérieusement, je pense que la professionnalisation du Conseil municipal aurait demandé une autre réflexion. Celle-ci vous aurait peut-être conduits, vous, les motionnaires, à adopter une autre attitude que celle que vous avez eue en vous opposant à la proposition – laquelle émanait notamment de magistrats socialistes – d'accepter la restructuration cantonale proposée par le dernier Conseil d'Etat et qui s'appelait «Ville et Canton de Genève». Cette dernière mettait enfin les conseils municipaux au niveau des citoyens, elle les en rapprochait en créant de petites entités. Il aurait alors appartenu au Canton de se charger des grands problèmes et de les gérer un peu autrement. Dans ce cas, nous aurions pu y faire face, parce que nous aurions alors eu affaire à une centaine de députés et non à la totalité des conseillers municipaux de ce canton. C'est tout à fait différent, mais les proposant de cette motion M-222 ont été parmi les premiers à s'opposer à la proposition que je viens d'évoquer. Cette motion est donc la preuve de leur manque de cohérence.

En outre, si nous devons moins souvent débattre des préoccupations internationalistes de certains qui cherchent plus à briller qu'à servir la cité, nous perdrons moins de temps et nous en passerions moins à nous demander si nous pouvons faire de la politique autrement que dans le cadre de nos loisirs.

Autre chose me frappe, et c'est absolument extraordinaire, je veux parler de la confusion entre emplois! Certains peuvent se faire remplacer à leur travail, mais d'autres pas: c'est le cas du commerçant, de l'artisan, du médecin, de l'architecte,

et j'en passe, les exemples foisonnent. Même s'ils compensaient le manque à gagner dû à leur présence à une séance plénière par une indemnité prévue à cet effet, ils perdraient leur clientèle et, sans clientèle, ils n'existeraient plus, tout simplement! Je vous signale que tel est déjà le cas pour un certain nombre d'entre eux: vous remarquerez qu'il y a fort peu de commerçants et d'artisans sur les bancs tant du Grand Conseil que du Conseil municipal, parce qu'ils ne peuvent pas abandonner leur commerce ou leur atelier déjà en fonction de nos horaires actuels. Cette question n'est donc pas du tout évidente à régler.

Alors, quel est finalement le but de votre motion M-222, Mesdames et Messieurs les socialistes? Je me suis posé la question. Serait-ce de créer une classe politique pour justifier des conseils non élus représentant, dit-on, la société civile, imitant en cela des pays où les élus sont effectivement professionnalisés, comme c'est le cas de nos voisins français? Est-ce cela que vous voulez? Je ne le crois pas.

Restons sérieux et, surtout, restons humbles. Si la charge est trop lourde pour vous, vous pouvez la quitter, d'autres seront prêts à l'assumer. Ensuite, mêlons-nous de ce qui nous regarde et de ce pour quoi les citoyens nous ont élus. Nous avons à nouveau ce soir perdu une heure et demie à traiter des objets qui ne nous concernent en rien du tout, qui sont fort honorables, mais qui ne servent à rien. Je crois que le respect de nos concitoyens et de notre temps disponible pour faire la politique pour laquelle nous sommes élus implique tout d'abord que nous traitions de ce dont nous devons nous occuper, et pas d'autre chose.

Contrairement au reste de mon groupe, je propose donc non pas de perdre du temps à examiner cette motion en commission, mais bien à la refuser fermement, car elle est contraire à l'esprit de la démocratie helvétique.

M. Peter Pirkl (L). En deux mots, je dirai que la motion M-222 part d'une idée fort sympathique, mais qu'en pratique elle est totalement surréaliste. Nous avons tous un point commun dans cette salle: c'est que personne ne nous a obligés à venir y siéger. Nous savions tous que la fonction de conseiller municipal est en fait une charge et que l'accepter suppose qu'on l'assume. Personne ne vous force à venir; si cette tâche est trop lourde pour vous, partez! C'est indiqué sur la porte d'entrée; telle est la règle du jeu. Cette motion devrait peut-être inciter les socialistes à discuter avec leur parti, afin que celui-ci valorise leur fonction et leur donne plus d'argent, ou une assurance perte de gains, ou que sais-je? Mais il ne relève en tout cas pas des affaires municipales de vouloir fonctionnariser ou professionnaliser ce parlement de la manière dont vous, socialistes, le proposez.

Quant au reste, je fais miens tous les arguments précédemment exprimés pour vous dire que cette motion n'a évidemment absolument aucun sens.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler est accepté à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 33 non contre 25 oui (quelques abstentions).

7. Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Sami Kanaan et M^{me} Annina Pfund: «Pour une évaluation et une amélioration du système de macarons» (M-223)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le système des macarons est en phase d'installation depuis près de trois ans;
- les premiers quartiers bénéficiaires (Eaux-Vives, puis Pâquis) disposent déjà d'une expérience assez longue, permettant de tirer les premiers enseignements;
- le but principal du macaron est d'encourager les habitants à ne pas utiliser leur véhicule en leur donnant un accès prioritaire à des places pour un stationnement de longue durée;
- même si les habitants sont informés du fait que le macaron ne garantit pas une place disponible, les bénéficiaires sont en droit d'espérer raisonnablement trouver une place (dans certains quartiers, il semblerait que le nombre de macarons délivrés soit supérieur au nombre de places bleues disponibles, ce qui est contraire à l'esprit de cette mesure);
- le but recherché est mis en danger par la situation de saturation actuelle;
- parallèlement, les places blanches payantes sont souvent libres et en nombre excessif par rapport aux besoins des visiteurs;
- il est urgent de faire le point et d'évaluer les mesures à prendre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui communiquer dès que possible des informations précises et une évaluation (à effectuer en collaboration avec l'Office des transports et de la circulation et d'autres organismes

¹ Annoncée, 2252.

compétents) sur les premières expériences effectuées avec le système de macarons de stationnement pour résidents en ville de Genève, en mettant l'accent sur les points suivants:

- proportion entre le nombre de macarons (résidents et commerçants) délivrés par quartier, d'une part, et le nombre de places bleues disponibles pour ces mêmes quartiers, d'autre part;
- nombre de véhicules privés immatriculés (donc ayant droit à un macaron) dans ces mêmes quartiers;
- nombre de commerces ayant droit à un macaron pour ces mêmes quartiers;
- fréquence des contrôles effectués dans ces zones, répartition des contrôles par corps d'intervention (agents de sécurité municipaux, contrôleurs du trafic, gendarmerie) et résultats;
- étude élargie des pratiques et besoins en matière de stationnement dans ces différents quartiers, en comparaison avec l'offre de places disponibles (catégories et nombre), y compris sous forme de parkings de centres commerciaux ou de parkings pour résidents;
- enquête d'usage et de satisfaction auprès des titulaires de macarons afin de récolter les expériences et les changements d'habitudes induits par les macarons;
- évaluation spécifique de la situation dans les zones A, B et C (hypercentre: Vieille-Ville, Rues-Basses et Saint-Gervais);

et de demander, dès à présent, à l'Etat de modifier le régime en vigueur sur le point suivant:

- étendre l'autorisation de stationnement illimité pour les détenteurs de macarons aussi aux places actuellement en zone blanche (payantes avec parcomètres) dans le quartier correspondant.

M^{me} Annina Pfund (S). Par le biais de cette motion, les socialistes souhaitent évaluer et améliorer le système des macarons en vigueur depuis trois ans. Même si les bénéficiaires du macaron sont informés du fait qu'il ne leur garantit pas une place de parc, ils en espèrent. Il faudra mener une étude détaillée des pratiques et des besoins en matière de stationnement dans les quartiers, surtout dans ceux où cette question pose problème, comme les Eaux-Vives.

La motion demande d'étendre l'autorisation du stationnement illimité pour les détenteurs de macarons aux places actuellement en zone blanche, où il y a souvent des places de parc vides. Nous souhaitons envoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Le système des macarons a été instauré dans notre ville à la demande du Conseil municipal. Je trouve curieux que ce même Conseil municipal commence maintenant à se poser des questions à son sujet et à faire des affirmations erronées. Dans cette motion, certaines phrases sont absolument inadmissibles. Par exemple, celle qui dit que le nombre de macarons délivré est supérieur à celui des places disponibles. Cela est vrai, mais prétendre que c'est contraire à l'esprit du système des macarons est absolument faux. C'était prévu ainsi et c'est tout à fait normal. Je vous rappelle que le macaron n'est pas un droit à une place de parc, mais celui, simplement, de ne pas respecter une limite temporelle de stationnement. C'est tout, il ne s'agit de rien d'autre.

D'autre part, cette motion demande à l'Etat de modifier le régime en vigueur et d'étendre l'autorisation de stationnement illimité pour les détenteurs de macarons aux places actuellement en zone blanche, payantes avec parcomètres, dans le quartier correspondant à celui du macaron délivré. C'est complètement contraire à l'esprit des parcomètres et à la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI); cette position est parfaitement inadmissible.

Vous, les motionnaires, devriez demander la transformation des places en zone blanche en places en zone bleue ainsi que la suppression des parcomètres, auquel cas le système pourrait fonctionner, mais ce serait contraire à l'esprit de Circulation 2000 et à la volonté de laisser des places destinées aux commerces. La ville ne vit pas que d'habitants et de gens sédentaires, elle est aussi un lieu de commerces de toutes sortes et doit disposer d'un certain nombre de places afin que les gens puissent continuer à accéder aux commerces autrement qu'en empruntant les transports publics ou à vélo. C'est une réalité économique et, si vous ne l'acceptez pas, la part de clientèle de ces commerces qui ne prend pas le bus et ne circule pas à bicyclette s'en ira. Les habitants des quartiers concernés, les commerçants, les avocats et les médecins feront de même, et le centre-ville se transformera en ghetto. Ce n'est pas raisonnable.

En ce sens, cette motion qui demande une évaluation du système des macarons recèle en réalité des aspects qui n'apparaissent pas dans son titre. Certaines des demandes exprimées ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une évaluation. En ce sens, elle est inadmissible et nous vous proposons simplement de la rejeter, parce qu'elle n'est pas conforme à ce qu'a déjà demandé le Conseil municipal, qu'elle ne respecte pas le principe des macarons et prône la prise de mesures contraires à la loi.

M. Gérard Deshusses (S). Je répondrai en deux mots à M. Ducret. (*M. Ducret bavarde.*) Il est dommage qu'il ne m'écoute pas; d'habitude, quand il

parle, je l'écoute toujours attentivement, d'autant plus qu'il est souvent drôle. Cette motion ne vise pas à mettre en doute le principe du macaron; il s'agit, au contraire, de le renforcer. Depuis trois ans qu'il est entré en vigueur, je crois qu'il est temps de faire un premier bilan et de voir si, effectivement, il fonctionne bien.

En ce qui nous concerne, nous avons constaté que les commerces de la ville de Genève avaient plutôt été favorisés par ce système, parce que, effectivement, les voitures se déplacent plus fréquemment que lorsque des pendulaires les garaient en ville à 8 h du matin et les reprenaient le soir vers 18 h. Les quartiers commerçants sont donc avantagés par le système des macarons. J'habite dans l'un d'eux, et les commerçants s'y déclarent tout à fait satisfaits de celui-ci. Ce qui reste encore à prouver, c'est que la répartition des lettres dans différents secteurs est bien proportionnelle au nombre de voitures et d'habitants; sur ce point, nous avons quelques doutes.

Il ne s'agit pas non plus de modifier la loi ou d'y faire des entorses, bien que les lois soient faites pour être modifiées en fonction des besoins d'une population donnée, laquelle ne devrait pas se soumettre systématiquement à des lois devenues désuètes ou qui iraient tout bonnement contre ses intérêts. Il s'agit ici d'évaluer exactement les besoins en termes de places dans les zones blanches ou dans les zones bleues. Nous pensons que des modifications doivent être apportées dans certains quartiers. S'il faut également modifier quelques lois pour ce faire, nous sommes là pour le tenter; si ce n'est pas nous qui le faisons, ce sera le Grand Conseil. Voilà donc de quoi il retourne.

Je le répète encore une fois, maintenant que ces zones bleues existent depuis trois ans, il est temps de tirer les premières conclusions de l'application de ce système. Il serait dommage que, une fois de plus, à la Ville ou à l'Etat, nous renoncions à faire le bilan d'une expérience et à corriger des erreurs qui auraient pu être commises.

Quant à moi, j'aime bien écouter M. Ducret nous donner force leçons, mais il se fait assez moralisateur, puisqu'il juge notre motion inadmissible. Nous ne sommes pas ici pour juger de ce qui est admissible ou pas. M. Ducret prétend que les propos contenus dans cette motion présentent des éléments erronés... peut-être. Cela peut aussi dépendre de l'interprétation que l'on en donne.

Pour ma part, plutôt que de débattre comme nous le faisons depuis maintenant bientôt six heures, je propose que nous soyons beaucoup plus économes de nos propos ici, en séance plénière, et que nous renvoyions cette motion qui nous intéresse en commission, pour y faire le travail qui doit y être fait, ne serait-ce que par respect pour les contribuables et autres citoyens qui nous écoutent encore peut-être sur TV Léman bleu. (*Quelques applaudissements.*)

Le président. Puisse ce vœu pieux être entendu, Monsieur Deshusses.

M. René Winet (R). Ce sont non seulement les habitants, mais également les hôteliers qui ont un problème avec les zones bleues. Cette motion va sûrement être prise en considération et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je suis de l'avis qu'il faudrait vraiment en analyser tous les aspects litigieux, toutes les petites lacunes et les propositions de changements.

A propos des hôtels, je veux surtout parler des petits hôtels à une, deux ou trois étoiles, pas des grands établissements de luxe qui ont des parkings privés à mettre à la disposition de leurs clients. Les petits hôteliers genevois, eux, se plaignent parce qu'il n'y a pas de places de parc pour les voitures de leurs clients devant leur établissement ou à proximité. Cette situation est due à l'existence des zones bleues dans le même périmètre; en effet, vous savez bien que le client d'un hôtel n'a pas le droit de s'y stationner. Voilà une lacune du système des macarons et de cette motion. J'aimerais que la commission de l'aménagement se penche sur ce genre de petits problèmes et auditionne les intéressés en vue de trouver une solution capable de satisfaire tout le monde.

M. Didier Bonny (DC). «Encore une motion socialiste!», diront certains. Celle-ci, cependant, me paraît tout à fait adéquate. En effet, comme l'a dit M. Deshusses, je crois qu'il est bon, après trois ans d'application du système des macarons, d'en étudier le fonctionnement, les aspects positifs ou négatifs. Je pense que cela varie énormément suivant le quartier où l'on se trouve. Prenons par exemple celui où j'habite: il y a trois ans, j'avais une place de parc la journée et pas le soir, mais je ne payais rien. Trois ans plus tard, j'ai une place la journée et je n'en ai toujours pas le soir, mais je paie 180 francs par année.

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais juste apporter une petite précision. Comme le dit le proverbe roumain, *nul n'est prophète en son parti...* Les propos tenus par M. Ducret tout à l'heure n'engageaient que lui, puisque le groupe municipal radical, à la lumière de cette motion, souhaite effectivement que l'on puisse, sous l'alcôve d'une commission, en travaillant sereinement, évaluer l'expérience de ces trois dernières années en matière de macarons.

A travers le courrier des lecteurs dans la presse et par le biais de différents médias, la population peut se faire l'écho des problèmes liés à l'attribution de ces macarons ainsi qu'à leur utilisation. Le groupe municipal radical dans sa

majorité pense qu'il est bon que le Conseil municipal, grâce au travail en commission, puisse se prononcer, au terme de ces trois ans d'expérience, sur la valeur du système des macarons. C'est pourquoi la majorité de notre groupe votera en faveur de cette motion et se réjouit déjà de la discussion qui suivra en commission.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). A titre personnel, parce que je pense que le groupe libéral ne partage peut-être pas mon opinion au sujet des macarons, et comme je l'ai déjà dit, je considère qu'il s'agit ici d'un système de privilèges. En 1789, un certain nombre de citoyens français ont été guillotins pour avoir eu des privilèges et, maintenant, nous voyons avec cette motion de l'Alternative que les gens à qui nous avons cru bon d'octroyer certains privilèges sont déçus, parce que, malheureusement, le système ne fonctionne pas. Effectivement, à mon sens, le système des macarons ne fonctionne pas, et je pense qu'il vaudrait mieux songer à le supprimer qu'à l'étendre. Je comprends mal que l'on puisse attribuer le droit d'utiliser le domaine public à certains citoyens plus qu'à d'autres, parce qu'ils ont le plaisir d'habiter ou de travailler dans le quartier concerné.

La situation peut tourner au paradoxe. J'ai la chance d'habiter une zone piétonne dans la Vieille-Ville, et je suis un citoyen exemplaire aux yeux de nos camarades écologistes, car je n'ai pas de véhicule. Il n'empêche que, quand j'ai la mauvaise idée d'en louer un ou que l'on m'en prête un, je ne peux pas accéder à mon logement, parce que la Fondation des parkings refuse de m'octroyer un macaron à titre temporaire. Quel merveilleux système! Il est vraiment très mauvais en réalité. L'Alternative s'insurge contre le fait que les bénéficiaires du macaron le paient 180 francs et qu'ils n'aient pas droit à une place de parc permanente! Non, il s'agit du droit de payer 180 francs et de rien d'autre. Il faut bien nous mettre d'accord sur ce point.

Cette motion me fait un peu sourire, parce que, au mois de décembre 2001, lors des séances du Conseil municipal consacrées à l'examen et au vote du budget, l'Alternative se réjouissait que le système des macarons ne fonctionne pas et votait une augmentation de 260 000 francs au budget du département de M. Hediger pour l'achat de machines ultra-performantes qui vont empiéter sur la vie privée des gens et encore augmenter les millions de francs de recettes sur les amendes d'ordre. Or, aujourd'hui, l'Alternative se dit tout à coup que, finalement, le système des macarons ne dérange pas. Mesdames et Messieurs de la gauche, il faut savoir ce que vous voulez. Mettez en place un système où, de toute façon, l'automobiliste sera amendable et inscrivez cela au budget, ou alors, instaurez un système beaucoup plus libéral et, à ce moment-là, il faudra réviser vos prévisions budgétaires concernant les recettes sur les amendes d'ordre.

M. Michel Ducret (R). Il est vrai que je ne partageais pas entièrement la position de mon groupe sur ce sujet.

Je voudrais d'abord adresser une remarque à M. Deshusses. La LCI ne peut pas être modifiée par le Grand Conseil d'un simple coup d'épaule. Il faut également tenir compte de la loi sur la circulation routière (LCR), qui est fédérale. Cette dernière doit en outre être conforme aux prescriptions internationales en matière de gestion de la circulation. Vous voyez à quoi vous voulez vous attaquer, Monsieur Deshusses: ce sont toutes les règles européennes en matière de circulation qu'il vous faudra changer pour obtenir satisfaction par rapport à votre motion.

D'autre part, vous comprendrez aisément que, malgré vos propos lénifiants, je ne peux voter une motion dont le titre comprend le terme d'«évaluation» et dont le texte est une demande formelle de prise de mesures et d'intervention auprès du Conseil d'Etat quant au même problème. Je suis désolé, il y a là – je n'irai pas jusqu'à dire une malhonnêteté – une tromperie sur la marchandise, l'emballage ne correspondant pas au contenu. Mesdames et Messieurs, pour que je puisse me rallier au renvoi de cette motion en commission, je vous propose un amendement.

Projet d'amendement

Supprimer le quatrième considérant et la huitième et dernière invite de la motion, à partir des termes «et de demander, dès à présent, à l'Etat de modifier...».

Comptez les petits tirets pour savoir à quels points de la motion je me réfère. Je vous invite d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les socialistes, à numéroter les considérants et les invites de vos motions à rallonge, cela nous facilitera le travail pour les amendements.

Je vous l'ai déjà dit: si vous voulez instaurer dans les zones blanches le genre de mesure dont il est question dans les points que je viens de proposer de supprimer, vous devez en demander la mise en zone bleue, ce qui doit faire l'objet d'une autre motion. Je demande donc simplement la suppression pure et simple de ces phrases et, si elle est votée, je me rallierai au vote pour l'examen de cette motion en commission, parce que, à ce moment-là, le contenant correspondra au contenu et que nous pourrons travailler correctement sur ce sujet.

Le président. Je m'étonne de devoir vous rappeler, Monsieur Ducret, à vous qui êtes un élu expérimenté, que l'on ne vote pas sur les considérants.

M. Gérard Deshusses (S). Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais je voulais tout d'abord dire à M. Ducret – vous lui transmettez, Monsieur le président – que le groupe socialiste, qui cherche toujours à se former, le sollicitera certainement en personne pour lui demander quelques séminaires de formation supplémentaire en matière de rédaction de motions et autres textes; je suis convaincu que cette aide nous sera infiniment secourable.

Deuxièmement, lorsque, concernant de modestes questions de parcage en ville de Genève, M. Ducret se réfère à des lois fédérales dépendant de lois européennes, j'ai l'impression qu'il agit devant nous un épouvantail à moineaux. Mais s'il nous faut aller jusqu'à Strasbourg, Bruxelles, voire New York, pour finalement parvenir à changer quelques bandes bleues en bandes blanches ou bandes blanches en bandes bleues, nous le ferons et nous verrons ce que cela nous coûte. Quant à nous, cependant, nous pensons que, dans notre pays, dans notre démocratie vieille de plus de sept cent ans, nous pourrions régler ces affaires entre nous beaucoup plus simplement. Ce n'est pas à quelqu'un comme M. Ducret, appartenant au fameux bon vieux parti de notre pays, que je devrais rappeler cela.

En revanche, il est vrai que notre motion ne présente pas une parfaite unité de matière et que, lorsqu'elle prône l'extension de la zone bleue dans les zones dites «blanches», elle est en fait en train de présenter deux demandes différentes. Si M. Ducret avait proposé un amendement pour que ce dernier élément soit extrait de la motion, par exemple, nous aurions pu le comprendre et le suivre. Il est vrai aussi que nous aurions dû rédiger deux motions et non pas une seule, mais cela revenait à prendre encore plus de temps pour demander deux choses qui, finalement, sont assez proches, même si, je le reconnais, l'unité de matière n'est pas respectée.

Pour répliquer à M. Oberholzer, je dirai très gentiment que le Parti socialiste ne considère pas l'opération «zone bleue» comme un échec. Ce n'est pas parce qu'il demande un bilan qu'il considère que l'affaire est mauvaise. En toute chose – et je ne devrais pas vous l'apprendre, que vous travailliez dans le domaine privé ou public – ce n'est pas parce que l'on demande un bilan que les choses vont mal. En agissant de la sorte, on veut savoir comment agir par la suite, dans l'avenir, afin de faire mieux et d'avoir plus de rentabilité, par exemple. Toute société, toute entreprise doit faire des bilans. Ce que je reproche souvent à la fonction publique et notamment au département auquel j'appartiens professionnellement, c'est de n'être pas capable de faire ces bilans de façon à pouvoir élaborer une politique d'avenir qui se tienne.

Lorsque nous demandons un bilan concernant les zones bleues, ce n'est pas parce que nous estimons être dans l'erreur, mais parce que nous voulons, au contraire, améliorer encore et toujours ledit système. Monsieur le président, vous transmettez à M. Oberholzer que je ne comprends pas comment il peut ne pas

vouloir de bilan tout en en ayant déjà la réponse qui, selon lui, est la suivante: c'est un échec. Peut-être, mais faisons le bilan et nous verrons; nous prendrons ensuite les décisions qui s'imposent. Voilà pourquoi nous demandons le renvoi de cette motion en commission.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous soutenons l'amendement déposé par M. Ducret, parce que, effectivement, il faut d'abord évaluer la réussite du système. Ce n'est qu'après cette première étape que nous pourrons, nous l'espérons, faire des propositions intelligentes.

Mis aux voix, l'amendement de M. Ducret est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à la majorité (opposition des libéraux et quelques abstentions).

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4482
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4482
3. Résolution de MM. Alain Gallet, René Grand, Jacques Mino, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Fatiha Eberle: «Palestine: le terrorisme d'Etat engendre le terrorisme du désespoir» (R-42)	4482
4. Motion de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M ^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Règlement du Conseil municipal: pour un renforcement des capacités et des ressources du Conseil municipal» (M-220)	4500
5. Motion de M ^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un aménagement urbain digne de la Ville de Genève» (M-221)	4508
6. Motion de MM. Gérard Deshusses, Sami Kanaan, M ^{mes} Virginie Keller Lopez et Sandrine Salerno: «Pour une réforme en profondeur du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-222)	4519
7. Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Sami Kanaan et M ^{me} Annina Pfund: «Pour une évaluation et une amélioration du système de macarons» (M-223)	4528
8. Propositions des conseillers municipaux	4536
9. Interpellations	4536
10. Questions écrites	4536